

Un séminaire d'éveil de conscience inédit à Masi

Lire de la page 4 à la page 5.

THE SOFT

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1611 | JEUDI 13 MAI 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Suminwa go donné



Après une semaine de conciliabules au sein de la majorité présidentielle, le go head a enfin été donné à la Première ministre Judith Suminwa Tuluka avec le vote de confiance intervenu mercredi 12 juin 2024 à l'Assemblée nationale de son programme évalué à près de 93 milliards de \$US. DR



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Mme Suminwa, Kisalu me banda

Avec raison, on avait pu s'interroger sur le pourquoi du Programme d'Actions de la Première ministre Judith Suminwa Tuluka commençant par le pilier emploi et pouvoir d'achat - «créer plus d'emplois, protéger et renforcer le pouvoir d'achat des ménages» - et non la sécurité des populations, la défense, de la Patrie, dans un pays en guerre. En prenant la parole mardi 11 juin 2024 comme deuxième intervenant après l'Udps, lors du débat avant le vote et l'investiture de l'équipe gouvernementale intervenue mercredi 12 juin au petit matin, l'opposant Christian Mwando Nsimba Kabulo qui fut ministre du Plan dans le gouvernement Sama Lukonde Kyenge au titre du parti Ensemble de Moïse Katumbi Chapwe et, depuis mars, président du groupe d'opposition Ensemble à l'Assemblée nationale, n'avait pas tort en se posant cette question dès l'entame et le président de l'Assemblée nationale, maître de céans, Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi, a eu à son égard avec pertinence des mots justes. Qu'importe ! La majorité écrasante a parlé. Elle a donné un go head franc à Mme Suminwa qui, en prenant la parole pour présenter son programme d'investiture à la plénière - « le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 » -, a vanté, dès ses premiers mots, « le champion africain de la masculinité positive », le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui lui a confié une « lourde responsabilité » mais elle a promis son engagement, « avec détermination et responsabilité, à servir notre pays et chacun de ses citoyens sans

distinction ».

«C'est avec une immense fierté et une profonde humilité que je m'adresse, aujourd'hui, à votre auguste Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 90 de notre Constitution, pour solliciter solennellement la confiance des honorables représentants du peuple, sur le programme d'actions du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, que j'ai l'honneur de diriger. Je tiens de prime abord, à exprimer ma plus vive gratitude et à rendre un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, champion africain de la masculinité positive, pour la confiance qu'il m'a accordée en me confiant cette lourde responsabilité. En accédant à cette fonction, je suis pleinement consciente de l'importance historique de ce moment et de la symbolique de cette nomination pour la Nation congolaise. Je ressens à la fois le poids de la responsabilité qui m'incombe ainsi qu'une immense fierté à l'idée de représenter au sein de la République, l'aboutissement des efforts de tous les Congolais et de toutes les Congolaises tendant à briser le fameux « plafond de verre » pour produire l'égalité, par la concrétisation du principe de la parité homme-femme dans tous les domaines de la vie de notre société. Je salue donc, la lutte menée par tous les Congolais et toutes les Congolaises pour que l'égalité des genres ne soit pas simplement un concept abstrait, mais une réalité vécue au quotidien par des millions de femmes à travers le pays. Aujourd'hui et chaque jour qui passe, je ne cesserai de rendre un vibrant hommage à toutes ces femmes congolaises, de Kimpa Vita



L'équipe de la Première ministre Judith Suminwa lors de la séance d'investiture. DR

à Anuarite Nengapeta, de Sophie Kanza à toutes celles qui, dans l'anonymat, ont marqué l'histoire de notre pays par leur courage, leur détermination et leur engagement en faveur de la justice, de l'égalité et des droits des femmes. Elles sont des exemples inspirants de résilience et de lutte pour un avenir meilleur en République Démocratique du Congo. C'est dans le prolongement de leur combat que je m'engage, avec détermination et responsabilité, à servir notre pays et chacun de ses citoyens sans distinction, pour promouvoir cette vision d'égalité et d'inclusion dans tous les domaines de notre société ».

AUX ORIGINES DU PROGRAMME.

«Le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 servira de base pour la programmation des activités des ministères, des structures et des agences, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État au cours de la période indiquée. La vision politique du Programme d'Actions de votre Gouvernement se situe dans le prolongement de la maxime devenue populaire «Le Peuple d'abord», car l'ensemble de l'action gouvernementale vise d'abord

l'intérêt du Peuple congolais. Ainsi, durant ce second quinquennat, l'action gouvernementale continuera à mettre l'accent sur l'Homme qui doit être considéré à la fois comme la ressource principale, le principal moteur du développement et le destinataire du fruit de ce progrès. La matérialisation de cette vision qui place le citoyen congolais au centre de toute l'action politique et gouvernementale de ce second mandat se traduit par les quatre principes directeurs qui guideront l'action du Gouvernement, à savoir, la réhabilitation du citoyen congolais dans la plénitude de sa dignité et du sentiment de fierté nationale ; la promotion du dialogue, comme instrument clé pour la consolidation de la cohésion nationale et de la participation citoyenne ; la réussite de la transition de la RDC vers une société à haute intensité technologique, car la modernisation de la société congolaise est fondamentalement un processus d'intégration de la RDC à la communauté internationale ; l'allocation des ressources publiques avec efficacité et équité». Puis d'expliquer les origines de ce Programme. «Le Programme d'Actions de votre Gouvernement tire principalement sa

source de plusieurs documents nationaux de planification stratégique et du Programme électoral du Président de la République 2024-2028 intitulé « Allons-y » Unité, Sécurité, Prospérité. Avant tout, il y a la Vision de développement à l'horizon 2050 comme référentiel stratégique à long terme qui vise à construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire en vue de vaincre la pauvreté. Ensuite, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 s'est également inspiré des résultats des travaux préparatoires de l'élaboration du Plan National stratégique de Développement, PNSD, 2024-2028 en cours de finalisation par le Gouvernement. Par cette approche, le Programme d'Actions du Gouvernement sera en cohérence avec le cadre de référence qu'est le PNSD. C'est ainsi que le Gouvernement s'attellera, dès l'investiture, à le faire valider. Dans cette même optique de convergence programmatique, la planification et la mise en œuvre des actions, projets et réformes du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 ont été conçues dans une approche d'alignement avec les dif-

férents documents de stratégies nationales et/ou sectorielles, et avec les outils de planification opérationnelle formulés par les ministères sectoriels et adoptés en Conseil des ministres. Par ailleurs, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 s'inscrit aussi bien dans la poursuite que dans le renforcement des interventions du quinquennat 2019-2023. Comme l'a, d'ailleurs, souligné le Chef de l'État lui-même, il est question «d'aller jusqu'au bout de ce que nous avons si bien commencé». Ainsi, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024 - 2028 s'inscrit dans la continuité des réformes, projets et actions qui ont commencé à produire des résultats à l'instar du PDL 145 T. Sur le plan politique, le Programme d'Actions de votre Gouvernement se fonde sur le Programme électoral du Président de la République 2024-2028. Celui-ci est, dans son essence, la matérialisation de la vision politique du Président de la République. En effet, dans son discours d'investiture du 20 janvier 2024, le Président de la République avait rappelé les six engagements majeurs qui forment le contrat qu'il a conclu avec le peuple congolais pour son second

mandat. Pour rappel, les promesses électorales du Président de la République, qui sont en même temps les engagements majeurs de ce Programme d'Actions de votre Gouvernement pour le quinquennat 2024-2028, se présentent de la manière suivante :

1. Créer plus d'emplois pour absorber les dizaines de milliers de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année et réduire le niveau de sous-emploi ;
 2. Protéger et renforcer le pouvoir d'achat des ménages congolais contre les aléas des prix à l'importation et les variations du taux de change afin de leur garantir une qualité de vie stable et digne ;
 3. Mieux protéger le citoyen congolais afin que la République Démocratique du Congo se rapproche de son destin d'havre de paix pour le bénéfice de l'ensemble de la région d'Afrique centrale et des Grands Lacs ;
 4. Construire une économie plus diversifiée et plus compétitive ;
 5. Assurer plus d'accès aux services de base en vue d'éliminer progressivement les disparités géographiques entre milieux urbain et rural, entre provinces, entre grandes et petites villes en ce qui concerne l'offre des services sociaux ; et,
 6. Renforcer l'efficacité des services publics.
- Pour finir, le Programme d'Actions de votre Gouvernement s'est également inspiré des propositions contenues dans les différents mémorandums qui m'ont été remis lors des consultations que j'avais organisées à l'Hôtel du Gouvernement avec les regroupements des partis politiques de la Majorité Présidentielle, les Caucuses des députés, les Organisations de la Société Civile et du Patronat. Il prend également en compte

(Suite en page 3).

Le programme Suminwa estimé à 92,6 milliards de \$US sur cinq ans

(Suite de la page 2).

de la situation économique et sociale, la conjoncture régionale et internationale ainsi que les engagements internationaux de développement auxquels la RDC a souscrit.

DÉFIS ET CONTRAINTES.

Et d'en venir aux défis et contraintes auxquels fait face le Congo.

«Défis et contraintes structurelles majeures qui entravent sa souveraineté, son économie et son développement, lesquels doivent être surmontés pour favoriser l'émergence économique du pays».

D'abord, la guerre à l'est, qualifiée de «situation précaire qui demande une action urgente, notamment dans le Nord Kivu où l'armée rwandaise, sous le couvert du mouvement rebelle M23, continue de fragiliser le tissu socio-économique en occupant des parties des territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo. La présence de groupes armés étrangers et locaux en Ituri, au Sud-Kivu, au Maniema et au Tanganyika a encore exacerbé l'insécurité et perturbé la coexistence pacifique de la population congolaise.

Dans d'autres parties du pays, notamment le Maï-Ndombe, la Tshopo, le Maniema, l'espace du Grand Kasai et l'espace du Grand Katanga, il persiste encore des conflits intercommunautaires. De même, dans plusieurs grandes villes de la République, la criminalité urbaine, dénommée «Kuluna», continue à insécuriser les paisibles citoyens».

Ensuite, la macro-économie.

«Malgré les pressions externes et les problèmes de sécurité, l'économie congolaise a affiché des performances satisfaisantes. La croissance économique soutenue est essentiellement tirée par le secteur extractif exacerbant la vulnérabilité de l'économie congolaise. De même, l'évolution des niveaux des prix de biens est dominée par la persistance des pressions infla-

tionnistes d'origine externe. Dans l'entretemps, les réserves internationales se sont établies à 5 milliards de \$US au 28 décembre 2023, équivalant à 2,8 mois d'importations des biens et services. En revanche, le marché de change est étroit et souvent en tension avec des dépréciations monétaires persistantes».

Le volet social. «Le premier mandat du Chef de l'État a été marqué par des efforts importants dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment avec la mise en place progressive de la Couverture Santé universelle et la gratuité de l'enseignement de base. La gratuité de la maternité est effective dans la ville Province de Kinshasa et se met en place progressivement dans les autres provinces. La gratuité de l'enseignement de base est devenue opérationnelle depuis septembre 2019, avec des résultats probants. Des efforts seront faits pour pérenniser cette réforme phare du premier quinquennat en mettant l'accent sur la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles ainsi que la formation des enseignants. De la même manière, des efforts importants ont été engagés dans la desserte d'eau et d'électricité pour résorber les perturbations dans leur distribution. Mais, la vétusté des équipements de production et de distribution, la faiblesse de gestion, le volume des créances sur l'État et le faible taux d'investissements dans ces secteurs limitent la capacité du pays à faire face aux besoins de la population. Par ailleurs, les conflits armés récurrents dans certaines régions du pays interrompent les chaînes d'approvisionnement et entravent l'accès aux terres agricoles et aux marchés. À cela s'ajoutent la pauvreté et les inégalités, les conséquences du changement climatique, notamment la sécheresse, les inondations, les érosions, qui accentuent la pauvreté et contribuent à l'insécurité alimentaire des po-

pulations et à la malnutrition infantile». La Première ministre Judith Suminwa Tuluka a ensuite expliqué que la formulation de son programme - actions, projets et réformes - «s'est fondée sur une analyse exhaustive de ces défis et de ces contraintes structurelles majeures qui entravent l'économie et le développement de la République Démocratique du Congo, lesquelles contraintes doivent être surmontées pour favoriser l'émergence économique du pays». Pour surmonter ces obstacles, le pays «doit adopter, a-t-elle soutenu, des politiques économiques solides, favoriser la diversification économique, renforcer ses institutions et lutter efficacement contre la corruption afin d'assurer une croissance inclusive et durable. Ces réformes nécessitent une approche intégrée impliquant le gouvernement, les partenaires internationaux, le secteur privé et la société civile pour garantir des progrès durables, en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (...). Compte tenu de l'ampleur de ces contraintes structurelles, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 traduit la ferme volonté du Gouvernement congolais d'atteindre un double objectif, à savoir, consolider les acquis du premier mandat en vue de parachever l'avènement d'un Congo plus uni, mieux sécurisé, avant-gardiste à la souveraineté affirmée et plus prospère; poser définitivement les jalons d'un Congo émergent dans lequel l'autorité de l'État est consolidée, la solidarité renforcée et les villes connectées

pour le meilleur». Pour atteindre ces objectifs, Première ministre a présenté ses grandes orientations, ses objectifs, ses axes d'intervention et actions prioritaires «en vue de guider ses décisions stratégiques et opérationnelles».

Et ses six piliers : «I. Construire une économie diversifiée et compétitive pour créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages ; II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens ; III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale ; IV. Garantir l'accès aux services sociaux de base ; V. Renforcer les capacités du Congolais pour participer à la construction du pays. VI. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème de la RDC face aux changements climatiques».

Lesquels piliers se déclinent en 52 axes stratégiques « qui correspondent aux différents domaines d'intervention. À leur tour, les 52 axes stratégiques se déclinent en 326 actions, projets et réformes qui seront respectivement mis en œuvre par les ministères sectoriels». Et, «certaines de ces actions constituent des exigences immédiates, et d'autres relèvent de la nécessité de transformer structurellement notre société ainsi que notre économie», a-t-elle déclaré.

Il faut noter ce «sixième et dernier axe stratégique» de l'agenda de transformation structurelle de l'économie congolaise projeté par Mme Suminwa, celui de «la valorisation du potentiel touristique de notre pays».

«Il s'agit là d'une question cruciale qui peut contribuer durablement, à la fois, au développement économique du pays, à la création d'emplois et à la préservation de ses richesses naturelles et culturelles. À ce propos, le Gouvernement de la République poursuivra deux objectifs généraux dans ce secteur : développer une offre touristique diversifiée et attrayante pour les visiteurs nationaux et internationaux et promouvoir un tourisme durable qui préserve l'environnement naturel et culturel de la RDC pour les générations futures. L'implication des communautés locales dans le secteur touristique contribuera également à un développement équitable et responsable».

«Les questions liées à la protection du territoire national et de la sécurisation de la population et de ses biens» font partie du deuxième pilier du Programme d'Actions du Gouvernement Suminwa. Ci-après comme elle décline ce pilier. « Il est structuré en 7 axes stratégiques d'intervention qui recoupent 4 thématiques liées à la paix et à la sécurité avec au total 56 actions pour un coût cumulé sur les 5 ans estimé à 55,4 mille milliards de CDF et une moyenne annuelle de 11 mille milliards de CDF. Ce qui représente 20 % du coût total de ce programme.

Le premier axe stratégique de ce pilier concerne la poursuite de la montée en puissance de nos Forces de Défense et de Sécurité. Il poursuit un triple objectif qui concerne respectivement les Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FARDC, la Police nationale Congolaise et les autres Forces de Défense et de Sécurité civile. S'agissant des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, FARDC, votre Gouvernement s'engage à assurer le financement et à opérationnaliser les actions et projets contenus dans la loi de programmation militaire en vue d'accroître l'efficacité des FARDC dans l'accomplissement de leurs missions, renforçant ainsi la protection et la sécurité de notre territoire et de sa population. Cet engagement implique la poursuite des recrutements au sein des FARDC en vue de rajeunir les troupes et de dégager les inactifs. Dans cette même lancée, votre Gouvernement prend un double engagement. Le premier consiste à accélérer la mise en œuvre de la loi instituant la Réserve Armée de la Défense et du Document de politique de défense de la République Démocratique du Congo. Le deuxième est celui d'élaborer un plan de financement détaillé en identifiant les besoins financiers spécifiques de chaque force de défense et de sécurité civile, et en créant un plan financier précis pour chaque stratégie. En outre, il procédera à une révision périodique des mécanismes de financement existants en les évaluant pour déterminer s'ils sont adéquats pour soutenir les actions et projets des forces de défense et de sécurité civile. Si nécessaire, il envisagera des ajustements ou l'introduction de nouvelles sources de financement. En ce qui concerne la Police nationale Congolaise, les efforts de

votre Gouvernement seront orientés à assurer le financement et à opérationnaliser les actions et projets contenus dans la loi de programmation de la police nationale congolaise. Parmi les actions retenues, il y a lieu de citer à titre illustratif : construire une académie de haut niveau de la Police nationale Congolaise ; rehausser les conditions d'éligibilité (standards) pour le recrutement au sein de la Police ; former régulièrement 14.000 policiers dans les Écoles de Police, 21.000 en formations initiales accélérées et 400 Commissaires dans les Académies de Police ; assurer une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire national ; et garantir l'investissement public dans l'équipement, les outils de surveillance modernes et la logistique de la PNC. Au chapitre du parachèvement de la réforme du système de sécurité, RSS, l'action de votre Gouvernement consistera à renforcer les mécanismes de coordination et d'intégration du système de défense et de sécurité. Pour atteindre cet objectif, il sera mis en place une gouvernance intégrée du système de défense et de sécurité en vue de prévenir et de répondre efficacement à toutes les menaces contre le territoire et la population». Coût estimé de ce programme Suminwa Tuluka totalement couvert par des ressources étatiques et non étatiques du pouvoir central et des provinces ainsi que des entités territoriales décentralisées: 277.066.000.000.000 CDF (92,9 milliards de \$US) sur une période de cinq ans. Pour Suminwa, «Kisalu me banda».

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989

Séminaire d'éveil de conscience inédit à Masimanimba



Tryphon Kin-kiey Mulumba a passé une journée de travail à Kitoy, le 8 juin, avec ses sœurs, frères, oncles, nièces, neveux, etc., qu'il a sensibilisés fortement. DR.

Samedi 8 juin, Tryphon Kin-kiey Mulumba a passé une journée de travail à Kitoy en compagnie de ses sœurs, frères, tantes, oncles, nièces, neveux, bref, avec les femmes et hommes qui forment la notabilité locale. Réunis dans une église catholique de l'un des chefs-lieux des dix secteurs du territoire de Masimanimba, on y a compté le chef du Secteur, les chefs des groupements vêtus de leur habit rouge traditionnel, les chefs des villages, les représentants du secteur productif, ceux du secteur éducatif, les jeunes. Au total, environ mille personnes inscrites.

Le sujet du jour? Éveil de conscience et prise de conscience. Précédé sur le site plusieurs jours avant par ses équipes d'avance, arrivé sur le lieu à 07:00' du matin, à Kitoy, chef-lieu du

secteur du même nom, Tryphon Kin-kiey Mulumba a levé l'ancre à 17:00' satisfait d'une rencontre que tous attendaient selon tous les témoignages.

« SE RECENSER POUR SE RECONNAÎTRE ».

« Tout ce qui fait aujourd'hui Kitoy, tout le leadership de Kitoy est ici présent », a-t-il déclaré dès l'entame. Grand notable de la province du Kwilu, dans le Grand Bandundu, qu'il connaît et visite souvent, Kin-kiey Mulumba s'est appliqué à Kitoy à un « exercice de sensibilisation et de mobilisation des énergies », parce que, a-t-il poursuivi, « nous sommes une communauté de destin ; nous sommes un espace de vie commune, un espace de valeurs communes (...). La vie étant une guerre permanente, si nous ne voulons pas qu'on nous efface des cartes, si nous ne voulons pas disparaître comme Peuple de Kitoy, comme Peuple de Masimanimba, prenons

aujourd'hui et maintenant conscience de ce que nous sommes (...). Si Kitoy veut exister, si Kitoy veut survivre (et Kitoy doit exister, Kitoy doit survivre), mettons-nous ensemble; mettons-nous debout; aujourd'hui plus que jamais, regardons dans la même direction ». Il a appelé « les filles et fils de Kitoy, les filles et fils de Masimanimba à se recenser et à se reconnaître. Il nous faut nous recenser, nous filles et fils de Kitoy, nous filles et fils de Masimanimba. Il nous faut nous reconnaître ». Puis : « Il faut au-

jourd'hui et maintenant nous trouver une voie d'existence, une voie de développement. Pour cela, il nous faut commencer par le commencement d'un leadership éclairé ». Car, « nous sommes en guerre. Une guerre d'effacement de notre espace de vie ; une guerre existentielle ». Puis cette phrase forte : « Mes frères, mes sœurs, mes oncles, mes neveux, mes nièces, sachez que si vous voulez exister aujourd'hui et demain, il faut vous connaître et vous reconnaître et vous connaître com-

mence par connaître votre histoire : qui vous êtes ; d'où vous venez ». L'homme qu'on appelle dans la contrée Ya Khala-Bakala Ya Ngolo en vient à expliquer pourquoi et comment le territoire de Masimanimba, qui fut connu comme « contrée Quartier Latin du Congo », avec ses écoles et ses entreprises, CKÉ, PLZ, etc., s'était retrouvé dans l'espace Kwilu dont il est fier et quelles forces l'ont poussé dans ce sens. « Ces forces sont toujours là mais Masimanimba est toujours là! Cela par ses filles et fils que vous êtes, qui

travaillent et doivent travailler aujourd'hui plus que jamais pour faire exister Masimanimba et faire peser notre contrée dans notre cher et beau Congo ». Une illustration de ces forces d'effacement ? Les processus électoraux particulièrement le dernier. Ici, Kin-kiey procède par un jeu de questions-réponses. « Y a-t-il eu fraude électorale à Masimanimba lors de ce processus électoral ? La réponse est oui ! Y a-t-il eu fraude électorale massive à Masimanimba ? La réponse est oui ! Y a-t-il eu fraude électorale massive à

Masimanimba plus qu'ailleurs dans le pays ? La réponse est non ! Mais pourquoi Masimanimba a été visé ? Pourquoi Masimanimba a été puni ? La réponse est dans les mots prononcés par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo alors Président Candidat, le 17 décembre 2023, en direct, en fin de campagne, devant la Nation, devant le monde. Voici ces mots : « Longonya ! Bokotisi ngai niongo monene. Naleki epayi nionso na mboka, namoni boye te » ».

(Suite en page 5).

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international
SINCE 1989

Travailler à mobiliser des projets pour donner espoir à l'espace Masimanimba



Plus de mille leaders d'opinion, chef de secteur, chefs des groupements et des villages, professeurs, instituteurs, leaders de la société civile, etc., étaient là, tout ouïe. DR.

(Suite de la page 4).

«Vous avez là, filles et fils de Masimanimba, les mots prononcés par le Président de la République, Président Candidat qui ont réveillé les diables rejoints par certains de nos frères et sœurs mal éclairés et qui nous rappellent des scènes d'il y a cinq ans quand votre fils que je suis, que vous avez formé, à qui, les Ancêtres et notre Dieu a donné un cerveau, a vu la triste fin de Kabila trop mal entouré, l'a quitté, a déposé sa candidature à la présidentielle pour montrer sa différence et, ce qui s'en est suivi peu après, cette déclaration ahurissante dans la presse, dans la Libre Afrique à Bruxelles lorsqu'un fils de Masimanimba est allé voir ce média étranger et a déclaré, toute honte bue, que s'il était le dernier à déposer sa candidature payée par ses mentors, c'est pour s'opposer à la candidature de votre frère que je suis, qui pouvait devenir Président de ce pays, oubliant que est votre frère contre qui il voulait se battre, qui est Docteur en Science Politique, Professeur d'Université, homme d'État



que lui n'était nullement...». Tryphon Kin-kiey Mulumba a montré comment les mots du Président Candidat prononcés le 17 décembre 2023 dès le début du meeting à Masimanimba, ont fait peur aux ennemis de Masimanimba et à leurs pantins locaux. «Ces diables et leurs pantins qui ont vu votre frère accompagner le Président Candidat en campagne, dans le pays, courant tous les risques, savaient que les jours qui viennent vont être ceux de Masimanimba. Voici comment Masimanimba a été un nouveau danger pour ces diables qui ont

pesé pour l'effacer des cartes, et, plus grave, ont payé des individus pour glisser le nom de votre frère sur la liste des fraudeurs électoraux. Une histoire quel nul ne saurait oublier. Mais Dieu aidant, le procès public qui

vient de se tenir à Masimanimba (lire dans cette édition de la page 10 à la page 14) n'a permis à aucun des prévenus, et à quiconque, de citer d'une manière ou d'une autre le nom de votre frère quand tous les noms des

fraudeurs étaient présents physiquement et dans les esprits de tous. Voilà comment ces diables ont investi des couloirs des procureurs près des cours jusqu'à la Cour constitutionnelle comme ils l'ont fait

dans les couloirs de la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante, pour tenter d'obtenir l'effacement de Masimanimba. Ils ont échoué hier ; ils ont échoué aujourd'hui». Et de vanter ici et

de féliciter l'intelligence et la vision des membres de la société civile de Kitoy et celle de Masimanimba décidés et montés au front mais aussi la compréhension des autorités nationales et celle de la CÉNI qui ont bloqué des initiatives diaboliques. De conclure : «Mes chers sœurs et frères, Masimanimba est entre vos seules mains, Kitoy est entre vos seules mains ». En fin de journée, des équipes de travail mises en place ont listé des projets de développement, un comité de suivi désigné. L'éveil de conscience et de prise de conscience veut redonner espoir à Kitoy, à Masimanimba. L'activité va s'étendre ailleurs dans le territoire.

D. DADEI

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989

De Mobutu à Tshisekedi

Une histoire du Congo

par Tryphon Kin-kiey Mulumba

Avait-il un cœur d'artichaut? Qui ne connaît Ngundu Koyi n'est pas du pays Mbala de Masimanimba. Ngundu Koyi ou Ngundu Sala Koyi, ce territoire du lion ! Pas une chèvre n'y allait brouter l'herbe sans se trouver face au félin ! Pas un membre de la gent féminine ne pouvait lui résister sur son territoire !

Longtemps, j'ai abhorré ce surnom donné à mon père par la contrée. Il semble qu'au gré de nos déplacements dans les secteurs de Kitoy et de Mokamo, Joseph Kinkiey « Ngundu Koyi/Ngundu Sala Koyi » fit des conquêtes tant il fascinait ! Avait-il un cœur d'artichaut ? À mon père, je ne connaissais que deux épouses. Originaire du village de Kindundu dans le secteur de Kitoy, Marie-Louise Ngamaboko est ma mère. Deuxième de ses enfants, je compte Charlotte, ma sœur aînée et Jean, mon frère cadet. Je compte des petites sœurs, Josée, Claire, Sophie, Léonie, Bébé. Je compte deux demi-sœurs, Jacqueline et Valentine et un demi-frère Grégoire, l'aîné de trois garçons. Je suis le deuxième de ces garçons. Nous avons grandi dans une famille fusionnelle. Les deux épouses de mon père s'entendent comme larons en foire. Marie-Louise appelle « Ya » (aîné/e en langue Mbala) l'autre épouse issue du village de mon père, Pukusu, dans le Mokamo. Si mon père choisit Marie-Louise comme celle avec qui



Le système électoral congolais se trouve au cœur d'un débat récurrent. DR.

il achève sa vie, les enfants nés du premier lit restent à la maison. Au fond, je ne me souviens pas avoir assisté à une montée de fièvre chez nous. Joseph Kinkiey est agent à la C.K.É, la Compagnie du Kasai et de l'Équateur, une société belge qui produit et exporte de l'huile de palme. Sur la noix cueillie dans des palmeraies quand des villageois montent par une corde sur le long tronc lisse de l'Élaeis d'où ils détachent le régime de fruits, les Belges s'appliquent à construire une toile d'araignée à même de démarrer le développement. En ces années-là, Kitoy et Mokamo comptent un réseau de transport, des pistes carrossables, des ponts et des bacs, des camions d'évacuation, une flotte de barges, des usines de transformation, des écoles, des centres de santé, des plantations d'élevage, des abattoirs, des chambres froides, des magasins de commerce général, etc. Si les contraintes, les abus, les conflits fonciers sont légion, le palmier à huile fait de la

C.K.É la Gécamines du pays Mbala. Sur le continent africain, le Congo est alors le premier exportateur d'huile de palme et, au monde, le deuxième après les Indes. Ngundu Koyi/Ngundu Sala Koyi est chef magasinier à la C.K.É. Il est rare qu'en deux ans, mon père ne quitte pas un centre commercial pour un autre. Si ce perpétuel tour dans la contrée ne facilite pas la scolarité des enfants, il assoit la famille dans l'imaginaire collectif. Nul doute, mon parcours à venir tire profit de ce nom que je porte : Tryphon Kin-kiey Mulumba, fils de magasinier. Mes amis me regardent avec envie. Ils croient que chez nous, on ne meurt jamais de faim ; que la sardine et le bœuf en conserve, la morue séchée et la sauce tomate, des aliments à succès des chaînes alimentaires belge, grecque et portugaise, qui font défaut dans d'autres maisons, sont à notre portée. À dire vrai, cette posture est loin d'être fautive. C'est le lieu de dire ma pleine reconnaissance à mon père

Joseph et à mère Marie-Louise.

JE SUIS FILS DE MASIMANIMBA.

Je suis né à un poste C.K.É, juché sur la colline qui surplombe Moshi, la rivière qui sépare Kindundu de Kindambi. Un 4 septembre ? Tout jeune, j'ai retrouvé une carte de naissance tellement abîmée. J'ai pris acte. C'est à Kindambi, dans le territoire de Masimanimba familièrement appelé Masi que Joseph fait connaissance de Marie-Louise qui deviendra sa compagne de vie. Grand-mère Gona n'a eu de cesse de me raconter certains soirs quand il m'arriva de passer des vacances chez elle, comment elle s'enflamma à la vue de cet étranger à la peau claire et à la voix de baryton et comment elle flancha quand il lui demanda si elle accepterait de devenir sa belle-mère. Grand-mère n'a que des belles histoires sur ce bel homme venu d'ailleurs... Hélas ! Kindambi, peu à peu, disparaît de la carte. Aujourd'hui, en me rendant à la cité de Kitoy, le chef-lieu

du secteur du même nom, je m'aperçois que les cinq ou six maisons de paille restées en place se vident chaque jour de leur population. C'est toujours quatre ou cinq femmes couvertes d'un pâle pagne portant chacune un bébé et une multitude d'enfants de même taille qui accourent vers mon véhicule à chaque fois que je passe. En chants et danses, ils scandent sans arrêt « Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi, Kinkieyi ». Une façon de me dire que je suis l'un des leurs ? Un geste de reconnaissance qui m'émeut et qui fait que je ne peux passer sans m'arrêter. Je me demande toujours si ces enfants savent qui je suis ou s'ils savent que je suis aussi de ce village tombé en ruines et si leur chant n'est pas une interpellation. Marie-Louise Ngamaboko est issue d'une grande famille unie. S'il arrive que le bon vivant Joseph Kinkiey se déleste de ses charges de père, sœurs, frères, cousins, cousines de ma mère et ma grand-mère me prennent

tellement nombreux. Je n'oublierai jamais et je me rappellerai à jamais Ma Miyambi, Ma Nsiasa, Ma Membila, Ma Suzanne, Ngwashi Kabemba, Ngwashi Martin, Ngwashi Mubalu, Ngwashi Munyonga, etc., des personnes que j'ai tant aimées. Au fond, je dois aussi ma réussite à cette fratrie. A-t-elle senti, dès le départ, que je serais la chance de la famille ? A tour de rôle, chacun m'accueille chez lui et s'assure que rien ne me manque. Je suis reçu dans chacune de ces familles comme membre à part entière. Je leur dois vraiment toute ma reconnaissance. Ngwashi Martin va jusqu'à extraire de sa valise ses plus belles chemises de couleur blanche pour me les offrir. Malgré nos fréquents déplacements, je sais, à chaque instant, où je me rendrai en congé de Pâques ou à celui de Noël et où j'irai passer les grandes vacances. Au rythme de ces mutations, j'ai bourlingué à Kalonda, Saka, Kitoy, Mokamo, Yasa, etc., dans ce pays Mbala, Yansi, Ngonogo, Songo, Wungana, Suku, etc. Mais, au fond, j'avoue être un produit de la Congrégation des Frères Joséphites de la mission catholique de Kinzambi, dont le siège est à Kinzambi à un jet de pierre de Kikwit, la grande ville du Kwilu. Une Congrégation fondée le 24 septembre 1937 par un missionnaire jésuite belge, le père Joseph Guffens. C'est à l'ISMY, l'Institut Sainte Marie de Yasa, une école des Frères Joséphites dans le territoire de Masimanimba, que je débute mes années de secondaire. À la lisière d'un bois, nos dortoirs ressemblent à d'immenses hangars. À la tombée de la nuit, à 19:00' précises, dans les années 1960, un frère Joséphite donnait un coup de sifflet. Moment de tout arrêter pour nous rendre dans nos dortoirs et nous coucher sur des nattes de raphia posées sur un sol de ciment mais pas avant de nous être mis à genoux et de faire une prière à haute voix implorant le Seigneur Dieu afin qu'il donne la mort au premier ministre du pays Patrice-Émery Lumumba ! Jeunes à l'école catholique dans ce pays de l'artiste-chanteur Baudouin Mavula, sans que personne ne

nous dise rien, nous étions convaincus que Patrice-Émery Lumumba était le diable que Dieu devrait punir sans attendre. La crise dans la capitale Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) bat son plein. Proclamée le 30 juin 1960, l'Indépendance tourne au cauchemar. Le premier ministre a outragé la Belgique. Au siège du parlement, à Léopoldville, devant le roi des Belges Baudouin 1er, Patrice Lumumba venait de prononcer un discours au vitriol non inscrit au programme. (...) Face à cet incident majeur, le clergé catholique a choisi son camp. En pleine guerre froide, présenté comme un procommuniste, Patrice Lumumba est pour l'Occident l'homme à abattre. Invité à Washington, l'administration américaine lui propose un appui politique contre un appel aux firmes américaines mais Lumumba repousse l'offre. Le Premier ministre veut voir les Congolais bénéficier des richesses de leur pays. « Un manque flagrant de coopération faisant de lui un électron libre à éliminer », écrit Arnaud Zacharie. (...) Le 5 septembre 1960, peu après 20:00', le président de la République Joseph Kasavubu annonce à la radio que Lumumba a trahi la tâche qui lui avait été confiée. Le texte a été rédigé par le ministre belge des Affaires étrangères Pierre Wigny. Kasavubu énumère les griefs retenus contre le Premier ministre et en tire les conséquences : « J'ai jugé nécessaire de révoquer immédiatement le gouvernement ». Kasavubu annonce en même temps avoir révoqué des ministres lumumbistes : Rémy Mwamba, Christophe Gbenye, Anicet Kashamura, Antoine Bolamba, Jacques Lumbala, Antoine Gizenga. Une heure plus tard coup de théâtre : sur les mêmes ondes, à trois reprises, le Premier ministre révoqué annonce, à son tour, avoir démis le président de ses fonctions. La confusion atteint son comble. Le 14 septembre, Joseph-Désiré Mobutu, commandant en chef des forces armées nommé par Lumumba, annonce que « l'Armée nationale congolaise a

(Suite en page 7).

Les cinq gagnants des scrutins de 2006

(Suite de la page 6).

décidé de neutraliser le Chef de l'État, les deux gouvernements rivaux en présence ainsi que les deux chambres législatives. Les politiciens pourront ainsi avoir le temps d'essayer de se mettre d'accord afin de mieux servir l'intérêt supérieur du pays ». (...).

Placé à résidence surveillée sous la garde de l'armée de Mobutu et des casques bleus des Nations Unies, Lumumba s'évade en novembre 1960. Il est retrouvé peu après par un hélicoptère de l'armée fourni par les États-Unis. Arrêté, ramené dans la capitale, extradé au Katanga chez ses pires ennemis, il est assassiné le 17 janvier 1961. Le clergé catholique crie victoire. Mais à Léopoldville, la crise politique s'intensifie. (...).

Si l'annonce de la mort de Lumumba fragilise le gouvernement à Léopoldville, celui-ci cherche à désamorcer la crise en ouvrant des négociations entre les deux gouvernements, menées en mars à Stanleyville par Cléophas Kamitatu Masamba, un autre originaire du Kwilu, l'un des fondateurs, avec Antoine Gizenga, du parti PSA, le Parti Solidaire Africain. Gizenga accepte les conseils de son frère et regagne Léopoldville. (...).

En 1963, c'est un autre fils du Kwilu, Pierre Mulele qui fait parler de lui dans le pays. Ancien ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Lumumba, Mulele est à Stanleyville, de 1961 à 1964, à la tête du gouvernement Gizenga comme premier ministre. À la base de la création d'un Conseil National de Libération, CNL, Mulele lance une rébellion féroce, les Simba, qui fait sombrer le Kwilu dans des massacres. Deux territoires, Idiofa et Gungu, sont particulièrement touchés. Écoles et couvents des religieux chrétiens dévastés, dignitaires catholiques européens égorgés vivants. En juin 1964, la rébellion abat, dans une embuscade, le chef d'état-major de l'armée nationale. Grâce à l'appui de la Belgique et des États-Unis, l'armée gouvernementale parvient à la vaincre. En septembre 1968,



«L'Homme Organe», en tête-à-tête avec le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

Mulele quitte le Kwilu, se rend au Congo-Brazzaville où il trouve refuge. Mais Mobutu lui tend un piège. Il dépêche son ministre des Affaires étrangères Justin-Marie Bomboko Lokumba is Elenge pour négocier le retour de Mulele en lui promettant l'amnistie générale décrétée dans le pays. Le 29 septembre, en compagnie du ministre Bomboko, Mulele regagne Léopoldville où il est arrêté le 2 octobre. Un tribunal militaire siégeant à huis clos dans un lieu secret condamne à mort « l'héritier spirituel de Lumumba ». Dans la nuit du 2 au 3 octobre, alors qu'il était toujours vivant, ses tortionnaires lui arrachent les yeux, les oreilles, le nez, les parties génitales, lui amputent les membres et jettent le tout dans le fleuve. Le Congo-Brazzaville n'avale pas cet épisode. S'ensuit la guerre des ondes. Les relations diplomatiques sont suspendues. Dix ans plus tard, bis repetita. La mère de Mulele et l'un de ses fils sont tués à leur tour. Le Kwilu est dans le viseur de Mobutu. (...) Le système électoral congolais est au cœur d'un débat récurrent. Mais la classe politique refuse de l'aborder avec franchise. Avec la grande suspicion qui couve, le courage est mauvais conseiller. Quitte à apprêter des dossiers, à les conserver prudemment dans des tiroirs en attendant qu'un jour arrive. Parmi les problèmes qui se posent à notre système électoral, il y a son mode électoral. Quand un pays fait

face à une crise économique et financière systémique, que le budget de l'État n'atteint pas les 5 milliards de \$US, son système de santé inexistant tout comme ses infrastructures routières et autres, que la pauvreté et la misère sont légion, qu'est-ce qui explique, hormis l'irresponsabilité politique, que le Congo doit consacrer à ses élections des sommes aussi astronomiques de plus de 1 milliard de \$US quand dans la sous-région, des pays disposant d'un budget trois ou quatre fois plus élevé à celui du Congo, attribuent quelques millions aux dépenses électorales ? C'est un débat qui aurait dû être mis à l'agenda politique et lancé depuis de longues années. Il aurait réglé nombre d'avatars qui bloquent le pays. Dans ses meetings populaires légendaires, Mobutu l'aurait abordé et aurait obtenu un consensus. Autres temps autres mœurs ? Je veux être clair. Il n'est nullement question d'éviter les élections ou d'enterrer la démocratie. Mais si une élection dénote une volonté d'ouverture démocratique, il en faut plus pour la démocratie. La question de fond consiste à éviter que les élections ne viennent compromettre le développement. Si ce modèle de représentation a pris corps à l'étranger et qu'il est imposé à nos pays par les Occidentaux, nos pays ne devraient jamais oublier les réalités spécifiques africaines. L'Occident n'est arrivé à la démocratie tant vantée qu'après des guerres, ce qui

signifie des contestations, et après des régimes de terreur qui ont permis l'érection de ces pays par la construction des infrastructures. L'image d'un avion au sol en train de faire le taxi a toujours fasciné mon esprit. Pense-t-on que cet avion peut prendre l'air si, en voulant décoller, les passagers ne restent pas assis, ne se passent pas la ceinture, que certains font irruption dans le cockpit en menaçant le pilote avec une arme ? Nos pays n'y vont-ils pas trop vite dans ce modèle sans s'être assurés le règlement des préalables ? Comment imposer un choix de liberté, d'indépendance qu'implique le vote dans la grande misère, dans la grande pauvreté ? Comment éviter les avatars auxquels nos pays font face en permanence ? Il faut se demander si ce système imposé de l'extérieur n'est pas en soi un piège à l'essentiel, à savoir, le développement qui permet au peuple de boire, de manger, de circuler, de se soigner, d'envoyer les enfants à l'école, etc., préalable à tout. Autre débat du mode électoral congolais : il porte sur la possibilité pour un candidat indépendant d'obtenir un mandat électif. Nul doute, le principe de liste électorale avec plusieurs noms prenant la course offre un avantage aux partis et aux regroupements politiques. Les listes des partis et regroupements multiplient les chances d'obtenir un mandat voire plusieurs mandats alors que celle d'un candidat indépendant ne

comporte qu'un seul nom. Du coup, ce candidat doit s'investir plus que les organisations politiques s'il veut rester dans la course et gagner. Quand le 30 juillet 2006 ont lieu les premiers véritables scrutins du pays, aucun observateur ne donne une chance à un candidat indépendant. Les candidats indépendants avaient même été dissuadés d'aller en course. Pourtant, ces scrutins verront une soixantaine d'élus dans une assemblée composée de 500 députés. Au fond, j'ai en effet toujours pensé que les élections de 2006 ont porté au pouvoir cinq personnalités. Il y a Jean-Pierre Bemba. Dans l'ex-province de l'Équateur et à Kinshasa, deux fiefs du leader du Mouvement de Libération du Congo créé en 1998, le fait de se réclamer de ce leader fut un plus. Sa rébellion dans la région de l'Équateur où elle avait installé son siège à Gbadolite, menée contre le régime Kabila, avait été perçue généralement positivement dans le pays même si le 24 mai 2007 un mandat d'arrêt international lancé le 16 mai 2007 par la Cour Pénale Internationale de La Haye avait conduit à son arrestation dans sa maison de Waterloo, en Belgique avant qu'un tribunal à La Haye ne le reconnaisse coupable de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage) et de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) commis en Centrafrique par ses soldats en 2002-2003. Bemba sera condamné à 18 années de prison par la Cour Pénale Internationale avant d'être acquitté le 8 juin 2018. Il aura passé 10 ans derrière les barreaux. Le deuxième gagnant de ces scrutins fut Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Dans le Kasai, au centre du pays, terre de naissance de l'homme appelé aussi « l'opposant historique », nul autre candidat, de l'opposition ou, encore moins, du pouvoir de Kabila, ne pouvait être élu s'il n'avait été adoubé par « le Sphinx », autre appellation de Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Dans certaines circonscriptions du pays, il suffisait « d'avoir été vu avec lui, pendant la campagne », pour engranger des voix.

Le troisième homme est Joseph Kabila Kabange. Dans nombre de fiefs du Sud-Est du pays, dans l'espace swahiliphone, au Kivu et dans le Katanga, se réclamer du président de la République, apportait des voix même si le bilan du pouvoir n'était pas brillant. Chef du plus ancien parti politique du Congo, le Parti Lumumbiste Unifié proche du communisme, créé le 24 août 1964, Antoine Gizenga Fundji a fait élire dans l'ex-Bandundu. Dans des villages profonds du Kwilu, ce compagnon de Patrice Lumumba dont il fut vice-Premier ministre sans fonctions en 1960 et Premier ministre de la République libre du Congo en 1961 avec siège à Stanleyville (aujourd'hui Kisangani), est vénéré par des personnes de la tranche d'âges avancés. Sa fuite de Léopoldville à Stanleyville après l'arrestation et l'assassinat de Lumumba, son arrestation et son emprisonnement à Bula-Mbemba de janvier 1962 à juillet 1964, la rébellion de Pierre Mulele en 1964 dans le Kwilu et son long exil de 1965 à 1992 après ses ennuis avec Mobutu, ont fait de lui une icône. Dans le territoire de Gungu dont il est originaire, dans celui voisin d'Idiofa, dont fut originaire son partisan le plus fiefé Pierre Mulele, l'influence de son ethnie Pende et celle des Ambuun de Mulele, pèse dans les calculs. Le cinquième homme de ces scrutins est le candidat indépendant. Quand un groupe de jeunes étudiants de ma contrée me rend visite à l'hôtel Inter-Continental où, après mes années d'exil, je loge et me demande de m'engager dans la politique en prenant la course aux législatives, je suis un peu stupéfait. La politique pour quoi faire ? Dans quel but ? J'ai dans la vie ce qu'il me faut. Une entreprise qui me permet de boucler mes fins de mois. J'ai trois ou quatre maisons où je me rends quand il m'arrive de me mouvoir. J'entends ce que m'a dit un jour un des responsables de Reuters venu de Londres pour une visite à Kinshasa. « Monsieur Kinshasa, dans la vie, je n'ai besoin que d'un

lit pour me coucher... Pourquoi se soucier ? » Mais quand je pousse plus loin la réflexion, je m'aperçois que finalement, il ne s'agit pas de moi ! Il s'agit des miens. Il s'agit de la population ; il s'agit du Congo ! Comment aider les miens, comment aider la population, comment aider le Congo si on ne s'engage pas en politique et si on n'essaie pas d'inventer quelque chose ? Ne s'agit-il pas d'un pays où tout est politique ? Et, cette phrase qui conclut tout connue de tous du Comte de Montalembert (1810-1870) : « Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous tout de même ». Ma décision est prise : je me lance mais je décide de faire le choix de n'adhérer à aucun parti politique. J'irai aux législatives comme candidat indépendant et dans la circonscription de Masimanimba, au Kwilu. Je pars d'une analyse simple. Certes, j'habite Kinshasa, dans la commune de Ngaliema. Dans la capitale, j'ai le choix entre deux circonscriptions où je crois disposer de solides ancrages : La Lukunga qui comprend six communes - Barumbu, La Gombe, Kinshasa, Kintambo, Lingwala, Mont Ngaliema, Ngaliema. Cette dernière est ma commune de résidence. Il suffit de m'y mettre. Aucun doute de lever un siège. L'autre est la Tshangu composée de cinq communes : Kimbanseke, Maluku, Masina, Ndjili et Nsele. Une circonscription majoritairement peuplée de ressortissants du Grand Bandundu, du Kwilu et de Masimanimba. Mon nom est bien connu chez les miens et chez d'autres. Dans un pays où dans une élection, la sociologie est une référence, il n'y a aucun doute : je n'aurais aucun mal à gagner un nombre de voix suffisant pour être élu. Mais je pousse plus loin ma réflexion. La campagne électorale est un moment d'identification et de reconnaissance. C'est le moment de promesses par le déploiement d'un rêve, d'une vision d'avenir. Si j'ai une vision pour la société congolaise et puisque j'en ai une pour ma société,

(Suite en page 8).

Qui a donné la mort à l'Homme Organe

(Suite de la page 7).

faut-il déployer celle-ci dans une capitale relativement développée ou dans l'arrière-pays qui vit des conditions infra-humaines ? Puisque ces scrutins s'annoncent comme les premiers véritables scrutins libres et indépendants depuis l'accession du pays à l'Indépendance, ne faut-il pas tenter de faire rêver les miens ? Je suis à 90% Mbala et 10% Yansi. Je suis originaire du secteur de Kitoy par ma mère et de celui de Mokamo par mon père. Deux secteurs de Masimanimba où le nom de mon père « Ngundu Koyi » ou « Ngundu Sala Koyi » est trop connu. Ne sont-ce pas des atouts que nombre de candidats ne peuvent avoir ? Ma décision prise est irrévocable. Je me présenterai comme candidat indépendant à ces premières législatives libres et ouvertes d'après-indépendance. Mais je veux être utile. Donc, je me présente dans Masimanimba convaincu qu'en déployant une vision, je vais faire bouger mon territoire d'origine. Quand je lance ma campagne, celle-ci est à la fois forte et originale que très vite la population me trouve un surnom. C'est « Ya Khala » en langue Mbala (l'ainé/le Grand Crabe), ce crustacé de nos cours d'eau difficile à capturer par les mamans quand elles vont en campagne de pêche. D'autres me préfèrent « Ngunlungu Sidu Muneni » en langue Mbala, le gros animal de nos savanes susceptible d'être consommé sans fin par la contrée. D'autres encore optent pour la langue Kikongo parlée dans la partie Ouest du pays. Ils m'appellent « Bakala Ya Ngolo », l'homme fort. Nul doute, Masimanimba a fort envie de son fils. C'est logiquement qu'aux élections du 30 juillet 2006, je suis élu député national sur 8.755 candidats. Je suis candidat indépendant élu sur 702 candidats indépendants inscrits à travers le pays. Au total, 63 députés indépendants ont été proclamés lors de ces législatives. Dans ma circonscription de Masimanimba, je figure sur une liste de six élus dont quatre

viennent du PALU, le Parti Lumumbiste Unifié. Au Kwilu, nul doute, Antoine Gizenga a raflé la mise. Avec des collègues et amis députés indépendants, j'ai constitué le groupe parlementaire politiquement le plus puissant, le GPI, Groupe Parlementaire des Indépendants que je préside. Composé de personnalités clé venant de tout le pays, on y compte notamment Baudouin Banza Mukalay Nsungu, Katanga ; Athanase Matenda Kyelu, Maniema ; Modeste Bahati Lukwebo, Sud-Kivu ; Christophe Mboso Nkodia Pwanga, Kwango ; Alexis Thambwe Mwamba, Maniema ; Raymond Tshibanda N'tunga Mulongo, Kasai. J'ai accompli tout mon mandat à l'Assemblée nationale où j'ai également été élu président du Caucus du Grand Bandundu avant d'en confier la présidence au patriarche Joseph N'singa Udjuu Ungwankebi Untube qui le désirait tant puisqu'un jour, il m'apostropha en public, lors d'une plénière, en ces termes : « Kin-kiey, moi, ton Vieux, je suis encore là, en vie. Et toi, tu présides le Grand Bandundu. Faut me donner cette présidence... Tu la prendras après moi... ». Aux prochaines législatives du 28 novembre 2011, je me présente à nouveau dans mon fief à Masimanimba où je suis réélu. Cette fois, le PALU ne compte qu'un député sur les six de la circonscription. Nul doute, le PALU, qui a été aux affaires pendant toute la législature passée, n'a pas réussi à faire rêver. Ce parti, l'un des plus anciens du pays, a entamé sa descente aux Enfers. Après la mort de Gizenga le 24 février 2019 à Kinshasa, le PALU est fracassé comme nul autre parti à ce jour. Chacun des prétendants à la succession de l'icône lumumbiste s'arrache sa part du gâteau laissé mais l'homme qui a le plus marqué ce parti en prenant la succession de Gizenga à la tête du Gouvernement, à savoir, Adolphe Muzitu Fumunsi qui fut ministre du Budget, a senti le navire chavirer et l'a quitté en prenant ses cliques et

ses claques. (...).

« JE VOUS LE DIS AVANT DE LE DIRE AU CHEF ». Il est connu comme « l'homme qui avait mangé de la tomate et de la salade crues avant l'indépendance ». Le 24 avril 1990, au lendemain du discours « comprenez mon émotion » de Mobutu, Henri Djiunga Nsomwe Konyi Kadilu qui s'est débaptisé Kitenge Yesu Nz., est cofondateur du FCN, le Front Commun des Nationalistes, parti politique se réclamant de l'opposition. Certains ont présenté ce parti comme une création du maréchal en fin de course. Kitenge Yesu s'y trouve avec son mentor Antoine Mandungu Bula Nyati, sans doute une puissance dans le cercle restreint de Mobutu et avec Me Gérard Kamanda Wa Kamanda qui fut successivement Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine, OUA, et plusieurs fois ministre ou Vice-premier ministre en charge de la Justice, en charge de l'Intérieur, en charge des Affaires étrangères, ministre de la Recherche scientifique. Après un passage à l'opposition radicale à Limete dans l'USORAL, Union Sacrée de l'Opposition Radicale (avec l'UDPS) et, après le départ de Jean Nguz Karl i Bond, Kitenge Yesu est nommé ministre de l'Information. Formé dans les pays communistes, c'est un homme de roc. Il dit en avoir tout vu dans la vie. Kitenge Yesu va jouer un rôle clé auprès de Mobutu à son dernier souffle. Le maréchal qui redoute l'indépendance d'esprit et les coups de boutoir de cet homme, en profite pour mettre à l'épreuve ses généraux en les dirigeant vers lui quand ils veulent l'affronter. Le maréchal cherche à atténuer la maladie en état avancé qui l'emportera. Il est si convaincu des choix que Kitenge Yesu opère qu'il ne s'offusque de rien quand il lui envoie des têtes brûlées. Reparti en Belgique après la chute de Mobutu, revenu au pays après le Dialogue inter-congolais, Kitenge Yesu renoue avec la politique mais fait ses adieux publics quand il sent

que le groupe auquel il appartenait, celui de Léon Kengo wa Dondo, l'a trahi. S'il prend le chemin de l'ancienne puissance coloniale où vit sa famille, Kitenge Yesu resurgit les 8 et 9 juin 2016 à Genval, dans la banlieue de Bruxelles. C'est là que des opposants anti-Kabila mettent en place le RASSOP, Rassemblement des forces politiques et sociales de l'opposition acquises au changement en République Démocratique du Congo. Kitenge Yesu venait ainsi publiquement de signer son retour à la politique. Deux structures forment le RASSOP, un Conseil des sages où siègent des représentants des partis politiques présidé par Étienne Tshisekedi wa Mulumba et une Coordination des actions. Kitenge Yesu y est membre. À 84 ans, l'opposant éternel (anti-Mobutu, anti-Kabila père, anti-Kabila fils) s'annonce pour la deuxième fois à la présidentielle de 1998. Mais il est fatigué et malade. Depuis deux ans, il séjourne en Belgique pour des raisons de santé. C'est là, face à la détérioration de la situation politique au Congo avec le report des élections, que des membres de l'opposition avec en tête Soriano Katebe Katoto et le G7, un groupe de sept partis politiques coalisés, le rencontrent pour constituer ce rassemblement anti-Kabila. Soriano Katebe Katoto, l'ex-homme d'affaires du Katanga sous le régime Mobutu avait fait parler de lui au Dialogue inter-congolais. D'abord à Gaborone au Botswana, ensuite à Addis-Abeba en Éthiopie, puis à Sun City, en Afrique du Sud. Soriano Katebe Katoto manifeste une ambition politique réelle. Il constitue un groupe d'hommes politiques partisans qui compte Gérard Kamanda wa Kamanda, Joseph Olenghankoy Mukundji, Justine M'Poyo Kasa-Vubu. Il est l'un des vice-présidents de l'ASD, Alliance pour la Sauvegarde du Dialogue inter-congolais formée à Pretoria au lendemain de l'annonce de l'accord pour la formation d'un Gouvernement inter-venu entre l'une des rébellions, le MLC de Jean-Pierre Bemba

et le gouvernement de Kabila. L'ASD qui compte en son sein notamment l'ex-rébellion du RCD-Goma soutenue par le Rwanda, est présidée par Étienne Tshisekedi wa Mulumba. (...). De toute l'histoire de l'opposition congolaise, le RASSOP qui vit avec l'appui du Gouvernement belge et de certaines puissances occidentales, financé par l'ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, riche demi-frère de Soriano Katebe Katoto, apparaît comme la machine pouvant cette fois véritablement défier le pouvoir. Le RASSOP fait sa première démonstration de force lors d'un meeting le 31 juillet 2016 à Kinshasa, le long du boulevard Triomphal noir de monde avec le retour dans la capitale d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Désormais, de l'avis des observateurs, les années Kabila se comptent au passé. Mais, évacué fin janvier 2017 en urgence en Belgique, le chef de l'opposition s'éteint le 1er février dans un hôpital à Bruxelles à la suite d'une embolie pulmonaire. Craignant des troubles dans le pays, Kabila traîne à autoriser le rapatriement du corps de l'opposant. Très affaibli par cette disparition, le RASSOP qui n'avait pas prévu la succession à sa tête, vit sous le choc alors que les élections approchent à grands pas. C'est là qu'entre en jeu « l'homme de roc ou de choc » qui met en place une stratégie gagnante. Alors que le corps de l'opposant historique gît encore dans un funérarium en Belgique, à Kinshasa, celui qui est aussi Grand Maître de la franc-maçonnerie congolaise de la Grande Loge nationale du Congo du rite ancien et primitif de Memphis-Misraïm, est à la manœuvre. En mars 2017, Kitenge Yesu réussit un coup de génie : il écarte Pierre Lumbi Okongo de la course des prétendants. Il confie à l'ex-Conseiller spécial en matière de sécurité de Kabila qui a rallié Moïse Katumbi Chapwe, le poste de président du Conseil des sages. Kitenge Yesu impose le fils du « Sphinx », Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la tête du Rassemblement comme

président, poste qui n'avait été prévu par aucun texte. Le jour de l'investiture du nouveau président du RASSOP, c'est Kitenge Yesu qui actionne le protocole quand chacun retient son souffle. Certes, Kitenge Yesu est retourné à nouveau en Belgique. Il ne prend part ni à la réunion de Genève dont il se méfie des fondateurs comme des résultats attendus mais qu'il observe de loin, ni à la campagne du candidat du CACH, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Jeudi 24 janvier 2019, Kitenge Yesu est à la tribune d'honneur dans les jardins du Palais de la Nation lors de l'investiture du nouveau président de la République. Il avait rejoint Kinshasa la veille. Depuis, l'homme a repris sa place dans le cercle restreint du nouveau pouvoir qui lui reconnaît toute sa puissance. Ce 8 août 2019, Kitenge Yesu débarque avec le régulier de la compagnie belge SN Brussels qui rapatrie le corps de sa femme, Bateme Bibi Sophie Martine Marie Victoire « endormie » dimanche 28 juillet à Bruxelles. Avec le Directeur de cabinet du Président de la République, Vital Kamerhe Lwakanyiginy Nkingi et le conseiller principal du Président de la République au collège de la Culture et des Arts, Théophile Tshilumba, je suis sur le tarmac de l'aéroport de N'Djili. Je vois un Kitenge Yesu physiquement défaît. Je reste à ses côtés pendant ces jours de deuil. Samedi 10 août, devant tous les leaders du Kasai rassemblés à la Cité des Anges, au 35, avenue ex-Haut Commandement, il me fait l'honneur de me remettre un long et poignant texte. La lettre posthume qu'il a écrite à sa reine et dont, face à la reine « endormie » devant tous, je donne lecture. Au cimetière Entre Ciel et Terre, ce dimanche 11 août, quand tous les leaders politiques sont priés de garder leurs places dans les tribunes, Kitenge Yesu me prend par la main et me tire à ses côtés. Avec ses enfants et Jacques Tshimbombo Mukuna qui conduit le programme, nous nous levons. En un groupe familial fermé, nous

avançons avec le cerceuil à pas de tortue vers la tombe qui va recevoir le corps de la reine. Ce lien avec celui qui m'appelle « mon fils » quand je réponds « mon père », me marque à jamais. Que dire des rapports qu'entretient Kitenge Yesu avec le président ? « L'homme Organe » comme l'a surnommé le chef de l'État ou « l'homme Oracle », a le contact direct avec le président avec lequel il s'entretient au téléphone tous les deux jours, d'où il reçoit mission de déminer tous les dossiers sensibles. En février 2011, devant témoin, il reçoit la charge d'annoncer avec force en sa résidence son destin à l'informateur Modeste Bahati Lukwebo. Bahati prendra la tête du Sénat. Qu'il oublie de rêver d'être premier ministre et cesse de mobiliser des comités de soutien dans sa province. Puis de le menacer : « Sachez que si vous continuez de rêver Primature, vous perdrez tout » ! Dans la soirée, Bahati rend les armes. Il a compris l'ordre. Il ira à la chambre haute. Au lendemain de la cérémonie de remise et reprise entre le président sortant et le président entrant qui a lieu le 25 janvier 2019, survient une période d'incertitude. Comment le gouvernement va être formé ? Qui va être nommé Premier ministre ? Kitenge Yesu devait être désigné informateur. Quand le président me fait venir à son bureau à la Cité de l'UA, relancé avec détermination par un membre proche du cercle fermé du président de la République rencontré à l'entrée du bureau, je pose d'emblée une question au chef de l'État en référence à l'article 78 de la Constitution, je cite : « le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci (...). Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition ». La réponse est directe : « Bien sûr, Prof (comme il m'appelle, ndr). Le vieux Kitenge Yesu va être chargé de cette mission. Vous serez de la

(Suite en page 9).

Deux hommes clés quittent la scène

(Suite de la page 8).

partie... ». En sortant du bureau du Chef de l'État et, sans perdre une minute, j'en fais part au Directeur du bureau du président de la République (...). Je veux m'assurer du suivi de ce dossier. J'en informe aussi Kitenge Yesu. Mais le dossier échoue lorsqu'une réunion tenue à Kingakati du 4 au 6 mars 2019 annonce, par un communiqué conjoint, que le FCC et CACH se sont mis d'accord pour mettre en place une coalition de gouvernement. (...). Le jour même de la diffusion de ce communiqué, Kitenge Yesu avec qui j'étais au téléphone cinq ou six fois par jour parfois à des heures indues, me fait venir en catastrophe à son bureau (...). Quand je fais mon entrée dans son bureau, je vois posés sur sa table de travail un billet d'avion SN Brussels, un passeport et, à même le sol, une petite valise à roulettes. Je l'interpelle sur ce que je vois.

- « Je pars, mon fils », me dit-il.

- « Mais où ? Et pourquoi aujourd'hui ? »

Occupé à ranger ses dossiers sur la table, Kitenge Yesu est muet. Je suis sous le choc en voyant cet homme partir à nouveau.

Je soupçonne une mauvaise humeur après la publication du communiqué de Kingakati. Mais je me sens heureux qu'il décide de rejoindre son QG familial où habitent son épouse, ses enfants, ses petits-enfants.

Cette nuit-là, alors que son avion vole vers Bruxelles, le président de la République rend publique une ordonnance signée le 6 mars portant nomination de son cabinet. Kitenge Yesu est nommé Haut Représentant et Envoyé Spécial du Président de la République. Dans ces fonctions, Kitenge Yesu relève des Services personnels du Président de la République. Je lui fais aussitôt un message qu'il découvre à l'arrivée de son vol. Je pressens ce grand retour samedi 30 mars 2019 quand un homme qui lui est si proche organise un banquet en sa résidence à Binza Pigeon, avenue Kananga, pour fêter la no-

mination. En 1990, c'est cet homme qui fit son entrée dans l'hémicycle pendant la Conférence Nationale Souveraine, CNS. Une pile des dossiers sous le bras. Alors que Mobutu est traîné dans la boue par l'opposition et est traité de tous les noms, le patron de la sûreté nationale, SNIP, ancienne appellation de l'actuelle ANR, Jacques Tshimbombo Mukuna en a marre. Il menace d'ouvrir la boîte de pandore. Il veut éventrer le boa. Il promet qu'on y verra qui a été traité par lui et qui ne l'a pas été. Le lendemain, la plénière de la CNS est clairesmée.

Ce samedi 30 mars, tout le Grand Kasai est là. Pour Jacques Tshimbombo Mukuna, c'est « toute la République » qui s'est déplacée à son domicile pour fêter l'événement. Que l'on soit du FCC ou du CACH, tous sont présents.

Peu avant qu'une pluie diluvienne ne tombe sur la ville et ne tente de détruire la rencontre, Kitenge Yesu se réjouit : « Ce soir, la République n'est ni à Kingakati, ni à la Cité de l'Union Africaine (où le nouveau président a trouvé un logement provisoire quelconque, ndr). Monsieur le Président de la République honoraire Joseph Kabila, si vous cherchez la République, elle est ici. Monsieur le Président de la République, Chef de l'État Félix Tshisekedi, si vous cherchez la République, vous savez où elle est. Ici se trouvent le FCC, le CACH. L'Ensemble est ensemble avec nous ici... ».

Puis : « Ce soir, je suis le Haut Représentant, sans coloration ni formules mathématiques complexes ! Ma mission, c'est assembler pour la Nation, au nom du Président de la République pour la Paix. Majorité, coalition, cohabitation, n'ont pas tellement de signification pour moi. En Afrique, les Mânes de nos Ancêtres, avec en tête Afra, le Saint Patron de l'Afrique, recommandent que celui ou ceux qui ont gagné les élections assemblent. Qu'elles soient législatives, sénatoriales, présidentielles. L'Afrique de part en part a échoué pour avoir transgressé ce prin-

cipe immémorial. Le Parlement et le Sénat ne réussiront rien sans le Président de la République. Par voie de conséquence, Lui non plus ne réussira rien sans les autres. Mettons de côté les calculs, voyons le peuple, dont certains d'entre nous parlent peu. Je refuse et je récuse une confrontation entre Kabila et Tshisekedi ». Puis, il demande à l'assistance de lui dire le nom du plus grand parti du Congo. « Le plus grand parti politique de la RDC se nomme Misère. Qui en connaît le comité directeur et le président ? J'avoue sincèrement que je ne sais pas, vous non plus d'ailleurs. Et pourtant, ce parti couvre les 2 millions et demi de km2 de notre pays. CACH et FCC doivent travailler la main dans la main sans calcul ni calcullette ».

Il cite l'égérie partie, Mpongo Love pour qui « il n'y a pas de machine à calculer les amours. CACH et FCC doivent être l'addition de convergences des combats communs, des objectifs communs, nobles dans la noblesse. Tout cela dans la sagesse. Oui, sagesse d'abord car la sagesse est la boussole de la vie ». Puis : « Du Libéria, on dit : « si vous avez compris quelque chose sur le Libéria, c'est qu'elle vous a été mal expliquée ! ». Évitez que l'on dise la même chose de la RDC ». Jacques Tshimbombo a ces mots : « Notre devoir de reconnaissance envers le Président de la République est d'autant plus important que la fonction confiée à notre frère lui permet d'occuper une position protocolaire élevée au sein de l'État (...). Ce qui est arrivé à notre frère et ami Yesu est, à vrai dire, le fruit du rôle qu'il a joué dans l'ombre auprès de celui qui, sans que personne ne sache rien, allait inexorablement devenir le Président de ce pays. Yesu a cru de façon inébranlable en Félix. Voilà ce que procure la fidélité à une personne et la foi en elle ». Il poursuit : « Le Président de la République a misé sur un cheval gagnant. Yesu est un oiseau rare comme en témoigne sa très riche trajectoire politique. Il n'a pas été que grand commis de

l'État. Il demeure un grand homme d'État. Le voilà rattrapé aujourd'hui par la politique, lui qui croyait s'en être éloigné pour toujours ». (...). L'homme à l'honneur reprend la parole. Il fait une repartie par une note d'humour : « Quand j'ai amené le Grand Kasai chez le Président de la République le 4 février, personne ne m'a demandé mes coordonnées. Ce soir, je constate qu'il y a une forte demande et je me suis préparé en conséquence. Les cartes de visite du Haut Représentant vous ont déjà été distribuées ». Et, fin des fins : « Lorsque je faisais le tour des tables, quelqu'un m'a dit : « Vous êtes notre fenêtre sur la Présidence ». Au lieu d'une fenêtre, c'est une porte qui restera toujours ouverte. Et, je compte sur vous. Je travaillerai avec vous. Travaillons ensemble. Soyez réceptifs à mes sollicitations. Que mon message parvienne à qui de droit (au pluriel) et qu'il soit entendu. L'assistance ici présente leur sait gré ! ».

Sacré Tomatier ! Ses nouvelles fonctions en mains, il se déploie comme jamais auparavant. Ses tweets au style cinglant font fureur. (...) En vérité, je n'ai pas vu un homme autour du Président qui pouvait opposer à Kitenge Yesu un point de vue qu'il ne partageait pas. Lors des négociations présidentielles du Palais de la Nation et de la constitution de l'Union Sacrée de la Nation, il est rangé au premier plan. C'est lui et lui seul qui constitue les listes et les fait parvenir à la présidence de la République. Sa connaissance de la scène le met en position de porter des jugements clés. Mars 2021. Il n'avait jamais à ce jour été autant sollicité par les acteurs politiques nationaux comme par les chefs de missions diplomatiques. Il n'avait jamais à ce jour autant multiplié les initiatives. S'il ne quitte pas une posture qui consiste à se mettre loin des affaires publiques, Kitenge Yesu s'installe jour après jour dans son rôle de Haut Représentant et d'Envoyé Spécial du Président de la République. Il est comme jamais au cœur de la

stratégie présidentielle.

Outre des rencontres avec des chefs des missions diplomatiques qui lui rendent continuellement visite à son domicile sur les hauteurs de la ville comme à son cabinet, non loin de là, dans le quartier américain de Gulf, il dépense sans compter son temps à recevoir diverses personnalités politiques sous divers formats. En plein dans sa fonction, il travaille à déblayer la voie en vue de faciliter la réalisation d'une vision politique déclamée par le Chef de l'État. Il ne cesse de me dire « mon fils (comme il m'appelle), tu vas voir le résultat ». Il m'apprend qu'une importante délégation de personnalités de son ethnie Songyé (Sud-Est), lui a rendu visite, que l'ancien chef de renseignement Kalev Mutonda a, dans le plus grand secret, franchi les deux portails de fer gardés de sa résidence. Recherché par la justice dans un procès à rebondissement lié aux droits de l'homme, Kalev Mutonda est venu solliciter l'intervention du Haut Représentant espérant qu'il trouverait porte ouverte au Palais de la Nation.

Aussi incroyable politiquement que cela puisse paraître, l'homme qui venait de conduire le jeu électoral m'assaille de visites à domicile. Il a appris mes liens avec « mon père » dont la ville parle. Il veut la Primature. Je suis abasourdi. Il m'implore que je l'amène voir Kitenge Yesu. Je reste muet. Face à la multiplication des appels, je finis par l'y amener trois fois en ayant donné mon avis sur cette démarche surréaliste. Dimanche 21 mars, ce sont onze députés provinciaux sur les vingt qui forment l'Assemblée provinciale du Lualaba (capitale Kolwezi, l'une des provinces du Katanga démembré) connue pour être l'un des fiefs kabilistes avec le Tanganyika dirigé alors par Zoé Kabila Mwanza Mbala, le jeune frère de l'ex-président, qui franchissent les deux portails. Ils annoncent, depuis cette résidence, leur adhésion à l'Union Sacrée de la Nation (...). Kitenge Yesu poursuit cette gymnastique avec une dél-

gation de députés du Grand Bandundu, les trois provinces du Kwilu, Kwango et Maï-Ndombe, conduite par le Directeur général de la DGDP, la Direction Générale de la Dette Publique, Laurent Batumona Nkhandi Kham, coordonnateur des FPAU, les Forces Politiques Alliées de l'UDPS dont Kitenge Yesu est l'Autorité Morale. Je n'ai jamais oublié ce jour où il parvint à réunir dans sa maison, sur les hauteurs de la ville, les leaders irrécyclables de la province du Sankuru. Dans l'histoire, ce moment restera le plus remarquable. (...).

Le fils ne partait jamais en voyage sans le dire à son père. Sur le chemin de l'aéroport, il me faisait toujours venir à son domicile pour me saluer et me souhaiter « bon voyage, mon fils ». Puis : « reviens vite mon fils ». Grande fut ma douleur lorsque contraint et forcé par une invitation pour une dose de Covid-19, j'arrive à Bruxelles le samedi 29 mai 2021 et que lundi 31 mai au matin, un coup de fil retentit sur mon téléphone. Il vient d'un homme proche du Président de la République. L'homme m'explique qu'il a une terrible nouvelle à m'annoncer avant qu'il ne la donne au Président de la République. « Je vous informe avant d'en informer le Chef... », me dit-il. C'était la disparition de Kitenge Yesu que deux jours auparavant, j'avais été saluer à son domicile sur le chemin de l'aéroport! (...).

Sous le choc, je décide d'appeler Jacques Tshimbombo Mukuna pour lui dire qu'ayant appris la terrible nouvelle, j'ai décidé d'abrèger mon séjour pour retourner au pays le surlendemain jeudi 3 juin. Réponse surprenante de Tshimbombo clairement surmené : « Tryphon, tu m'as laissé toute la charge de ton père. Tu reviens jeudi soir. Jeudi midi, j'aurai enterré ton père. Tu iras le voir au cimetière ». Lors des derniers hommes que lui rend la classe politique dans la cour de l'hôpital du Cinquantenaire devant le Président de la République arrivé en compagnie de son épouse, l'ancien

ministre du Budget François Mwamba Tshishimbi qui coordonne le Comité présidentiel de veille stratégique au bureau du Président de la République, loue « les qualités managériales de ce fin stratège entré en politique à l'âge de 17 ans ». Il décrit Kitenge Yesu comme « un organe tant il fut le cerveau moteur des stratégies politiques ayant abouti à la création de l'Union Sacrée de la Nation pour porter la vision du Président de la République ».

Tshimbombo a ces mots : « Kitenge Yesu était un commis de l'État, loyal et inflexible. Il était l'épée et le bouclier du Président de la République ».

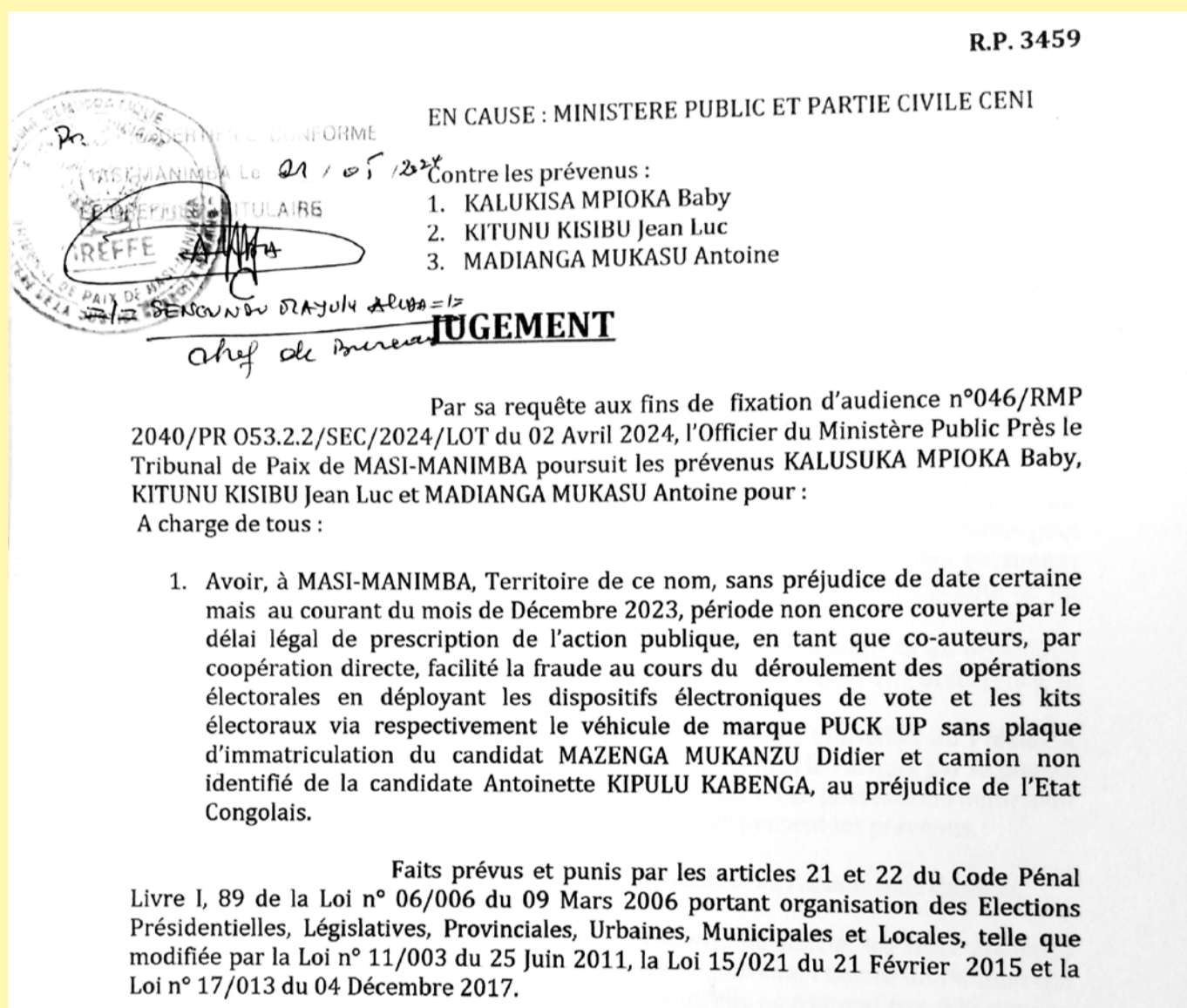
À mon retour ce jeudi-là aux heures de 19:00', je ne comprends toujours rien à ce qui était arrivé à cet homme que j'avais laissé en parfaite santé. Un homme qui, en période de crise de Covid-19, essayait tous les médicaments, y compris la fameuse poudre préventive des plantes découvertes à Madagascar que le président malgache Andry Rajoelina lui avait envoyées et dont il me remit quelques sachets. Kitenge Yesu ne donnait plus la main à ses visiteurs, ne quittait plus son masque en public, se désinfectait sans cesse les mains. Je voulais attendre quelques jours pour me ressaisir avant d'aller à la rencontre de Tshimbombo pour qu'il me dise ce qu'il s'est passé et comment cela s'est passé. Mais le 24 juin au matin, je reçois un message que Jacques s'est éteint dans la nuit. Il s'agit bien sûr d'un fake news comme il y en a tant sur les réseaux sociaux. Pourtant, ce fut un autre coup de tonnerre en moins d'un mois. Le proche entourage du Président est à nouveau frappé et comment ! Terrible !

Lundi 5 juillet à ces obsèques, je suis présent. Je suis assis deux rangées derrière le Président de la République et son épouse clairement marqués par des morts en série. Je ne comprends pas ce qu'il se passe et pourquoi. Dans le plus proche entourage présidentiel, une page est tournée. (...).

Le jugement au procès de la fraude électorale à Masimanimba, des personnalités ont été indûment effacées des listes des gagnants

Ya-t-il eu fraude électorale aux législatives du 20 décembre 2023 dans la circonscription électorale de Masimanimba, province du Kwilu ? Bien sûr que oui. Y a-t-il eu fraude électorale à travers le pays, mieux, dans bon nombre de circonscriptions électorales ? Seule la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante, répondra à cette question sauf que la tentation est très forte de répondre par l'affirmative. Y a-t-il eu fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba plus qu'ailleurs dans le pays ? Seule la CÉNI peut répondre à cette question.

La circonscription électorale de Masimanimba s'était-elle trouvée dans le viseur de certains caciques du pouvoir à Kinshasa et à l'intérieur de la centrale électorale décidés de l'effacer des listes des gagnants, décidés d'effacer indûment certaines personnalités des listes des gagnants et, du coup, de la sphère des Dirigeants du pays ? Seule la CÉNI peut répondre mais de très fortes présomptions vont dans ce sens au vu du nombre d'éléments pertinents et convergents. Le fait que le président de la République Félix-Antoine Tshilombo ait déclaré haut et fort, le 17 décembre 2023, en fin de campagne, devant le monde, à la tribune, dès sa prise de parole, à Masimanimba : « Lon-gonya ! Naleki epayi nyonso na mboka namoni boye te ! Boko-



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale à Masimanimba. DR.

tisi ngai nyongomonene ! » (Félicitations ! Vous avez battu tout le pays en mobilisation ! Vous m'avez fait contracter une énorme dette !), cela marqua le réveil du Diable. La CÉNI a-t-elle outrepassé ses pouvoirs en annonçant le 5 janvier 2024 « l'annulation pour fraude et corruption » de la totalité des suffrages obtenus par des candidats aux élections législatives, provinciales et communales dans la circonscription électorale de Masimanimba, en invalidant quatre-vingt deux candidats dans le pays dont certains de Masimanimba ? Le 8 février, la Cour Constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays, l'a déclaré haut et fort dans un arrêt lu par son président Dieu-donné Kamuleta Badibanga en ces termes : « La CÉNI

n'est pas compétente (d'invalider, ndr) et qu'elle ne puisse plus jamais refaire cela ». La CÉNI avait justifié sa décision, précisait-elle, suite à des « actes de violence, de vandalisme et de sabotages perpétrés par certains candidats mal intentionnés à l'endroit des électeurs, de son personnel, de son patrimoine et du matériel électoral ».

LA JUSTICE RÉCLAME DES PREUVES. La CÉNI ajoutait que cette décision intervenait « à la suite des enquêtes menées par la commission qu'elle avait mise en place pour investiguer sur la perturbation du déroulement des scrutins combinés du 20 décembre dernier ». Pourtant, la Cour de Cassation s'est trouvée en peine d'engager des poursuites

judiciaires contre des candidats blacklistés par la CÉNI. Elle a manqué les preuves de fraude électorale à tel point que le 13 avril, le Procureur Général près la Cour de Cassation, Firmin Mvonde Mambu, a demandé à la CÉNI de lui fournir les preuves qui avaient fondé ses accusations. Mis à l'épreuve, la centrale électorale va dépêcher le 19 février 2024 une forte mission d'enquête à Masimanimba conduite par son deuxième Vice-président, Didi Manara Linga, qui, au vu des éléments flagrants de preuves récoltés sur place, a procédé à l'arrestation immédiate de trois responsables des opérations électorales de la circonscription mis aussitôt à la disposition du parquet. Le procès public de ces trois agents - le chef d'antenne

Baby Kalusuka Mpioka, le logisticien Jean-Luc Kitunu Kisibu, l'informaticien Antoine Madianga Mukasu - ouvert le 12 avril à Masimanimba s'est clôturé le 21 mai avec un jugement contesté par le procureur près ce tribunal. L'affaire a été transmise à une juridiction supérieure, le tribunal de Grande Instance de Bulungu. Pour le procureur du tribunal de paix de Masimanimba, le verdict de Masimanimba a été trop clément. Y'a-t-il eu des interventions des politiques voire des opérations de corruption ? L'officier du ministère public ne s'explique pas le refus du tribunal d'appeler à la barre des personnes nommément citées dans cette fraude électorale. Certes, « il n'y a pas de corrompus sans corrupteurs ». Si certaines de ces

personnes ne pouvaient être déférées sans entorse devant le juge à Masimanimba, une fenêtre aurait pu néanmoins être ouverte. Il reste que sur les noms cités par la CÉNI comme ayant participé à la fraude électorale par l'achat de machines à voter, les DEV ou ayant perpétré « des actes de violence, de vandalisme et de sabotages », nombre de noms n'ont pas été cités une seule fois par les trois prévenus au cœur de ce chaos ayant entaché les scrutins, cela, ni lors de l'instruction, ni lors du procès. À une époque où aucun secret n'existe plus lorsque des actes sont posés tout au moins par et pour des personnalités publiques, la population elle-même cite des noms des responsables de ces fraudes, brandit publiquement des preuves. Pourquoi le tribunal de Masimanimba n'en a pas tenu compte lors du procès ? Trop de suspicions dans cette affaire. Le 25 mai, sur son compte X (ex-Twitter), le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba écrit : « Dieu soit loué. Le tribunal de Masimanimba a rendu son jugement sur la fraude électorale. Comme je n'ai eu de cesse de le dire, mon nom n'apparaît NULLE PART, ni à l'instruction, ni au procès. Des Diables connus et cités l'ont mis. Je vais laver mon Honneur ». Le week-end dernier, sur la radio privée TopCongo Fm, il a déclaré : « Mon nom a été cité. Aucun individu ne m'avait vu toucher une machine à voter ou menacer

des forces de l'ordre. J'ai été choqué - choqué - d'entendre mon nom cité. Et aujourd'hui, la justice me lave totalement, complètement, pleinement. Notre pays a d'énormes défis à relever. Mais je pense aussi que nous sommes des humains. On ne peut pas laisser des individus salir d'autres. Nous sommes un pays. Ayons le respect pour ce pays. Nous ne pouvons pas avancer dans le désordre, dans le chaos. Oui, je pense que je vais laver mon honneur. Cela prendra le temps que cela prendra mais je vais laver mon honneur ». Tryphon Kin-kiey Mulumba a félicité la CÉNI pour avoir poussé la justice jusqu'au bout à organiser ce procès. Ci-après, le jugement rendu à Masimanimba.

EN CAUSE :
MINISTÈRE PUBLIC
ET PARTIE CIVILE
CÉNI.
R. P. 3459
Contre les prévenus :
Kalusuka Mpioka
Baby
Kitunu Kisibu Jean
Luc
Madianga Mukasu
Antoine

JUGEMENT.

Par sa requête aux fins de fixation d'audience n°046/RMP 2040/PR 053.2.2/SEC/2024/LOT du 02 avril 2024, l'Officier du Ministère Public Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba poursuit les prévenus Kalukisa Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean Luc et Madianga Mukasu Antoine pour :
À charge de tous :

1. Avoir, à Masi-Manimba, territoire de ce nom, sans préjudice de date certaine mais au courant

(Suite en page 11).

Après le procès de la fraude électorale, Tryphon Kin-kiey va laver son honneur

(Suite de la page 10).

du mois de décembre 2023, période non encore couverte par le délai légal de prescription de l'action publique, en tant que co-auteurs, par coopération directe, facilité la fraude au cours du déroulement des opérations électorales en déployant les dispositifs électroniques de vote et les kits électoraux via respectivement le véhicule de marque Pick-up sans plaque d'immatriculation du candidat Mazenga Mukanzu Didier et camion non identifié de la candidate Antoinette Kipulu Kabenga, au préjudice de l'Etat Congolais. Faits prévus et punis par les articles 21 et 22 du Code Pénal Livre I, 89 de la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des Elections Présidentielles, Législatives, Provinciales, Urbaines, Municipales et Locales, telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011, la Loi 15/021 du 21 février 2015 et la Loi n°17/013 du 04 décembre 2017.

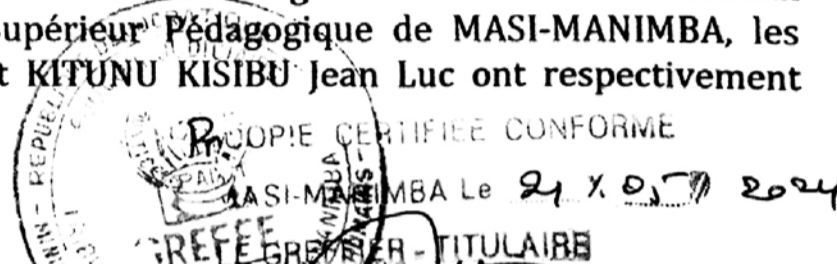
2. Avoir, dans les mêmes circonstances de lieu et de temps que dessus, en tant qu'auteurs et co-auteurs, par coopération directe, frauduleusement détourné au préjudice de la Commission Électorale Nationale Indépendante qui en était propriétaire, deux dispositifs électroniques de vote d'une valeur globale non encore déterminée qui ne leur avaient été remis qu'à condition de les utiliser dans les Centres de Vote pour les Opérations électorales et les ramener. Faits prévus et punis par les articles 21, 22 du CPL1 et 95 CPL II. À l'audience publique du 03 mai 2024 à laquelle cette cause a été appelée, plaidée et prise en délibéré, la partie civile Commission Électorale Indépendante (CÉNI) a comparu représentée par son conseil, Maître Paulin Ngandu, Avocat, tandis que les prévenus ont comparus assistés de leurs conseil : Pour le prévenu Kalusuka Mpioka Baby, Maître Olivier Mbangala Kafuti, Hervé Kwaken-da et Jean Promesse

Qu'en l'espèce, à l'audience publique du 15 Avril 2024, le prévenu KALUSUKA MPIOKA Baby a déclaré que la seule cité au chef-lieu de la Commune Rurale de MASI-MANIMBA comptait légalement cinq centres électoraux dont MADAY I, MADAY II avec deux centres, LUKULA (Ecole Primaire TADI), EPA MUNGULU et ESECO. Qu'à cette même audience, il a reconnu que le centre Saint Paul ou Lycée KALUNGA a fonctionné de façon irrégulière.

Qu'à l'audience du 26 Avril 2024, les prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU Jean Luc ont aussi reconnu l'existence du centre de vote de l'Institut Supérieur Pédagogique de MASI-MANIMBA.

Des éléments recueillis à ces deux audiences précitées, il résulte que les centres de vote Saint Paul ou Lycée KALUNGA et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique ont fonctionné en violation de l'article 47 de la Loi électorale et au mépris des opérations de repérage et cartographie menées antérieurement par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Bien que connaissant l'existence irrégulière des centres et bureaux du Lycée KALUNGA et de l'Institut Supérieur Pédagogique de MASI-MANIMBA, les prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU KISIBU Jean Luc ont respectivement



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba. DR.

Kihosa Adadabuna, tous Avocats ; pour les prévenus Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine, par Maîtres Christophe Lungongo, Mukundu Mbala, Ngumbu Gustave et Mukulu Rachidi, tous Avocats, conjointement avec Maître Joseph Tshibambwe, Défenseur judiciaire. Le Tribunal s'est déclaré saisi sur remise contradictoire à l'égard des prévenus et sur comparution volontaire vis-à-vis de la partie civile. Telle que suivie, la procédure est régulière. D'entrée de jeu, à l'audience publique du 12 avril 2024, tous les trois prévenus ont, par le biais de leurs conseils précités, soulevé deux moyens tendant à l'irrecevabilité de la présente action dont le premier se trouve relatif au défaut de qualité dans le chef du plaignant qui a saisi le Parquet Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba ; et le second se rapporte à l'obscurité de libelle. Développant le moyen du défaut de qualité, les prévenus soutiennent que dans sa mission de rechercher les infractions, le Ministère Public peut se saisir d'office, par dénonciation ou par plainte ; que dans le cas des personnes morales qui ne délinquent pas, ce sont des personnes physiques ayant qualité

de les représenter qui agissent en justice. Que dans le cas de la Commission Electorale Nationale Indépendante, la loi organique régissant cette institution prévoit l'organe habilité à saisir le Parquet en l'occurrence, le Président de ladite Commission. Que dans le cas sous examen, Monsieur Mundjondo Guylain, Conseiller du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, qui a saisi le Parquet par sa plainte du 22 février 2024 n'a ni qualité, ni délégation de pouvoir en sa possession l'autorisant d'ester en justice. Qu'il y a défaut de qualité dans son chef, pensent les prévenus. Ainsi, infèrent-ils, à l'irrecevabilité de l'action sous examen. Détaillant le moyen d'obscurité de libelle, les trois prévenus exposent que le Tribunal a été saisi par une citation à prévenu, l'œuvre du Parquet qui viole l'article 57 du Code de Procédure Pénale en ce qu'elle ne reprend pas à la requête de qui elle est faite et ne précise pas exactement le degré de participation de chaque prévenu dans la commission des infractions d'abus de confiance et de fraude électorale; Qu'en outre, relèvent-ils, la citation à prévenu, s'agissant de la prévention

d'abus de confiance, n'indique pas les centres de vote auxquels étaient destinés les dispositifs électroniques de vote. Faute de ces éléments, la citation à prévenu reste inintelligible et l'action sous examen devra être déclarée irrecevable, concluent-ils. Pour le Tribunal, dès qu'une affaire se trouve fixée devant une juridiction de jugement, celle-ci n'examine la question de la qualité que seulement en rapport avec la personne ou l'organe qui l'a saisi ; le Juge vérifie le pouvoir en vertu duquel la personne l'ayant saisi a réellement été en justice. Ainsi, relève-t-il qu'aux termes de l'article 54 alinéa 1 du Code de Procédure Pénale, la juridiction de jugement est saisie par la citation à prévenu, et éventuellement à la personne civilement responsable, à la requête de l'Officier du Ministère Public ou de la partie lésée. Qu'en l'espèce, Monsieur Mondjondo Guylain, plaignant devant l'office du Procureur de Masi-Manimba n'a jamais saisi le Tribunal de céans de quelques faits reprochés aux prévenus préqualifiés. Le Tribunal de céans a été saisi par la citation du 04 avril 2024 instrumentée par le Greffier Mulwa Sayo et ce, à la requête

de l'Officier du Ministère Public du Parquet de Masi-Manimba. Il note que l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba étant partie principale dans le présent procès, sa qualité n'est pas à sous-estimer ; que les différentes modalités de saisine du Parquet, du reste antérieures à l'envoi en fixation du dossier et à l'examen de la présente affaire devant cette juridiction de jugement, n'impacte nullement sur la recevabilité de la présente action. Dès lors, ce premier moyen reste recevable mais non fondé. Quant au moyen d'obscurité de libelle, l'original de la citation à prévenu qui gît au dossier renseigne qu'elle est faite à la requête du Ministère Public Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba. L'omission de cette mention substantielle dans les copies d'exploits données aux prévenus ne relève que d'une certaine inadvertance de la part du Greffier. Il a été jugé que les mentions de la copie d'un exploit peuvent se compléter par celles de l'original (Boma, 09 juin 1903, JUR ÉTAT I, P. 309, cité par Ruphin Lukuo Musubao, la Jurisprudence congolaise en procédure civile, Tome I, Éd. On s'en sortira, 2010, p. 214).

En outre, le Tribunal fait observer qu'à l'audience introductive du 12 avril 2024, il s'est déclaré non saisi à l'égard de toutes les parties pour quelques irrégularités constatées dans la citation à prévenu ; que les prévenus ont accepté de comparaître volontairement. Qu'en acceptant de comparaître volontairement, les trois prévenus ont renoncé à l'irrégularité de ladite citation à prévenu. S'agissant de l'absence de certains détails relatifs au mode de participation criminels tels que vus par les trois prévenus, le Tribunal constate, à la lumière de l'exploit introductif d'instance, que les libellés de deux préventions retenues à charge de ces derniers indiquent qu'ils ont agi comme auteurs ou co-auteurs et ce, en coopération directe; que l'insuffisance des détails prétendument vantée par les prévenus ne doit pas être considérée comme une obscurité ni justifier l'irrecevabilité de la présente action. A ce propos, il a été jugé que n'est pas fondée, la fin de non-recevoir prise de l'insuffisance du libellé de la prévention retenue à charge du prévenu lorsque l'Officier du Ministère Public qui y a identifié les auteurs et co-auteurs, a indiqué

l'infraction commise et les modes de participation criminelle y afférents (CSJ, RPA 78 du 15 juillet 1983, en cause Ministère Public C/Kabamba Thambwe, Lushiku Sanga, Longele Nganda, Ilinga Lokonga et Kayimba Walia, Bulletin des Arrêts de la CSJ, Éd. SDE, Kinshasa 1984, p. 400). Cela étant, ce deuxième moyen sera rejeté pour non fondement. Il ressort des pièces du dossier et de l'instruction menée devant le Tribunal de céans que les faits de la présente cause peuvent être résumés comme suit : Après le cycle électoral de 2018 et conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo ainsi qu'aux présents de la Loi électorale dudit Pays, la Commission Electorale Nationale Indépendante s'est résolue d'organiser les élections en décembre 2023 afin de doter le Pays des Animateurs librement et démocratiquement choisis par le peuple congolais. Et pour y parvenir, elle a nommé les responsables des différentes Antennes locales au nombre desquels figurent les Chefs d'Antenne, les Logisticiens et les Informaticiens Secrétaires Comptables. Ainsi, pour l'Antenne locale de Masi-Manimba couvrant la Circonscription Electorale du Territoire de ce nom, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine ont été nommés respectivement Chef d'Antenne, Logisticien et Informaticien-Secrétaire-Comptable. Au courant du mois de décembre 2023 et après le repérage ainsi que la cartographie électorale et l'enrôlement des électeurs, la Commission Electorale Nationale Indépendante a procédé à une série d'opérations électorales dont la formation des responsables des différentes Antennes et des Agents électoraux, le déploiement des matériels et le vote proprement dit. Après le vote du 20 décembre 2023, la Commission Electorale Nationale

(Suite en page 12).

Au procès de Masi, on a oublié que quand il y a des corrompus, il y a des corrupteurs

(Suite de la page 11).

Indépendante a, par sa décision n°001/CÉNI/AP/2024 du 05 janvier 2024, annulé les élections législatives et provinciales dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba. Au mois de février 2024 et en perspective de réorganisation des élections dans ce coin de la République, la Commission Électorale Nationale Indépendante a décidé d'effectuer une mission d'enquête en vue de s'imprégner des véritables causes d'annulation des élections. À l'issue de ces investigations, elle a, par sa lettre plainte du 22 février 2024, saisi le Parquet Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba contre les responsables de l'Antenne locale : Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine. Le Procureur a ouvert ses enquêtes qui aboutirent à l'interpellation et arrestation de ces trois prévenus, tous ayant, en coopération directe, au courant du mois de décembre 2023 lors des opérations électorales, facilité la fraude en violation du système électoral de la République Démocratique du Congo ; et s'étant trouvé dans l'impossibilité de remettre deux machines à voter leur remises par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Surabondamment, le Ministère Public conclut d'une part que les trois prévenus précités ont déployé les machines à voter et autres matériels électoraux sans bordereau de sortie ni plan de déploiement et d'autre part, ils ont occasionné les actes de vandalisme en créant des bureaux fictifs de vote et en s'abstenant d'équiper certains bureaux de vote. Après l'instruction pré-juridictionnelle, le Procureur Près le Tribunal de Paix de Masi-Manimba a, par sa requête aux fins de fixation d'audience, déféré les trois prévenus devant cette juridiction en vue d'obtenir leur condamnation. Pour la Commission

Électorale Nationale Indépendante qui s'est constituée partie civile, les préventions retenues à charge des prévenus prénommés sont établies et qu'il sied de les condamner solidairement au paiement de la somme équivalente en Francs Congolais de 500.000 \$US à titre des dommages-Intérêts. Ayant la parole pour ses réquisitions, l'organe de la loi a conclu à ce qu'il plaise au Tribunal de céans de dire établies en fait comme en droit les deux préventions retenues à charge des prévenus susnommés et de les condamner chacun à 5 ans de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC ; d'ordonner la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans. Interrogés sur les faits leur reprochés, les trois prévenus ont clamé leur innocence et sollicité leur acquittement arguant que les infractions mises à leur charge ne sont pas établies. En effet, le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a, tout au long de l'instruction juridictionnelle, reconnu avoir déployé les dispositifs électroniques de vote par des véhicules des particuliers clairement identifiés en vue de sauver la situation car, a-t-il dit, le prévenu Kitunu Jean-Luc a, par sa lenteur, occasionné un retard très significatif dans l'opération de chargement des matériels électoraux. Aussi, a-t-il renchéri, que les véhicules ayant servi au déploiement des dispositifs électroniques de vote n'ont pas appartenu aux candidats Didier Mazenga et Antoinette Kipulu Kabenga, comme ont semblé soutenir l'organe de la loi et les deux autres prévenus. Bien plus, a-t-il poursuivi, le déploiement fut effectué sans plan débattu en panel; que tantôt le centre de Lycée Kalunga n'a pas été retenu par la Commission Électorale Nationale Indépendante, tantôt que ce centre de vote n'était qu'un démembrement du centre Maday. Par ailleurs, a-t-il

déclaré, les deux dispositifs électroniques de vote n'ont jamais été détournés mais plutôt vandalisés par des jeunes gens mal intentionnés. Il conclut que c'est à tort que le Ministère Public retient les deux infractions contre lui et sollicite son acquittement. Pour sa part, le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a reconnu avoir déployé les machines à voter et divers accessoires dans quelques secteurs du territoire de Masi-Manimba avant de se retirer et laisser la place au prévenu Kalusuka Mpioka Baby qui empiétait ses attributions de logisticien. Il poursuit qu'il avait conçu le plan de déploiement, lequel fut discuté au cours d'une réunion du panel ; que c'est à tort qu'il a cité les noms des candidats Didier Mazenga et Antoinette Kipulu Kabenga car, a-t-il précisé, ces informations relatives aux véhicules ne relevaient que des rumeurs. Il renchérit que 234 machines à voter auraient été vandalisées et que les deux machines vantées par l'Organe poursuivant dans la citation à prévenu ne sont pas identifiées, que le détournement y relatif ne reste one dans l'imagination fertile di Ministère Public. Ainsi, invite-t-il le Tribunal de céans à constater son innocence et à l'acquitter. Enfin pour sa part, le prévenu Madianga Mukasu Antoine a déclaré qu'il n'a pas joué un quelconque rôle dans le déploiement des dispositifs électroniques de vote; qu'il aurait appris par des rumeurs que les véhicules cités dans la citation à prévenu appartenaient aux candidats précités; Il a renchéri qu'il est arrivé à Masi-Manimba en retard, que le déploiement des machines à voter et ses accessoires n'entre dans ses attributions et que les frais mis à sa disposition ont été utilisés convenablement. Enfin, il conclut qu'il plaise au Tribunal de constater son innocence et de l'acquitter.

De la fraude électorale ;

Le Tribunal de céans fait observer, d'ores et déjà, que la loi électorale ne définit pas l'incrimination de fraude électorale. Néanmoins, poursuit-il, la doctrine enseigne que la fraude électorale est un ensemble d'actes intentionnellement commis dans le but d'altérer la sincérité du scrutin, soit de fausser les résultats électoraux. Elle est une violation des régies d'un système d'élections, de façon à garantir ou à favoriser un résultat voulu. Elle désigne aussi toutes les irrégularités qui peuvent se dérouler pendant une élection (Jean-Louis Esambo Kangashe, le droit électoral congolais. Academia-L'Harmattan, Louvain-La Neuve ; 2014, p. 147; Hélène Combes, Un cas d'école ; Fraudes Électorales et Instrumentation du vote dans la transition politique Mexicaine, Hal Open Science, février 2022, p. 12). Il relève qu'aux termes de l'article 89 de la loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections Présidentielle, Législatives, Provinciales, Urbaines, municipales et locales, telle que modifiée par la loi n°11/003 du 25 juin 2011, la loi n°15/021 du 21 février 2015 et la loi n°17/013 du 04 décembre 2017, est puni d'une servitude pénale principale de six mois à cinq ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 FC ou d'une de ces peines seulement; tout membre de Commission Électorale Nationale Indépendante ou de sa représentation locale qui facilite la fraude au cours du déroulement des opérations électorales au Bureau de vote, dans le Centre de vote, dans le Centre de Compilation ou au niveau du Bureau de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Il est en outre, puni de la déchéance de ses droits de vote et d'éligibilité politique pendant une période de six mois. Ainsi, indique-t-il qu'outre l'élément légal tiré de la disposition légale sus évoquée, l'infraction de fraude électorale requiert, pour sa

consommation, la qualité de l'agent, les éléments matériel et intentionnel. En effet, il résulte de l'économie de l'article 89 de la loi sus rappelée que l'agent de l'infraction de fraude électorale doit avoir impérativement la qualité de membre de la Commission Électorale Nationale Indépendante ou de sa représentation locale. Par membre, il faut entendre toute personne engagée par la Commission Électorale Indépendante tant au niveau de son siège national qu'au niveau de sa représentation locale, même à titre temporaire. En l'espèce, lors de leur identification aux différents stades de l'instruction de la présente cause, les trois prévenus précités ont déclaré qu'ils sont membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante au niveau de sa représentation locale de Masi-Manimba : Chef d'Antenne, Logisticien et Informaticien-Secrétaire-Comptable. De ce fait, ils ont qualité d'agents susceptibles de commettre l'incrimination sous analyse. L'élément matériel consiste à faciliter la fraude, c'est-à-dire, à poser des actes irréguliers en utilisant des procédés ou des moyens déloyaux destinés à surprendre le consentement des électeurs ou des candidats, à obtenir un avantage matériel ou moral indu. Ces actes irréguliers constitutifs de fraude électorale peuvent se réaliser soit lors de la campagne électorale, soit lors de l'organisation des bureaux de vote et du scrutin incluant le déploiement des matériels électoraux, soit lors de décompte des voix ou dépouillement, soit lors de la publication des résultats. Ces actes se réalisent aussi :

- Par le transport des matériels de vote vers une destination inconnue aux conséquences du choix des centres fictifs : l'affectation des bureaux de vote dans des lieux non retenus ;
- Par le fait de faire voter des personnes dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale ou étant en possession des cartes

d'autres électeurs ;

- Par l'absence ou l'insuffisance du matériel électoral : Absence des machines, des enveloppes, des sacs à rébus, de l'isoloir, des bulletins, des urnes, etc.
- Par la création des bureaux de vote fictifs ;
- Ou par le non affichage des listes devant le bureau de vote.

Dans le cas sous examen, il ressort des pièces du dossier et surtout de l'instruction pré-juridictionnelle que la fraude électorale reprochée aux prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc et Madianga Mukasu Antoine s'est matérialisée lors du déploiement des matériels électoraux du Bureau de la représentation locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante vers les centres et bureaux de vote. L'instruction menée aux audiences de 15, 19 et 26 avril 2024 a largement révélé que seuls les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc ont joué un rôle prépondérant dans les opérations de déploiement en ce qu'ils se sont employés vigoureusement à charger les machines à voter et leurs accessoires dans les différents moyens de locomotion en violation du système électoral congolais. Le Tribunal fait observer, à la lumière de l'instruction juridictionnelle que les opérations de déploiement des matériels électoraux (machines à voter et accessoires) ne se sont pas réalisées au moyen des véhicules des candidats Didier Mazenga Mukanzu et Antoinette Kipulu Kabenga qui, du reste, n'ont jamais collaboré avec la représentation locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante de Masi-Manimba pour le transport d'un quelconque bien devant servir au vote de 20 décembre 2023. Cité pour éclairer le Tribunal de céans, le renseignant Xavier Nzamba a déclaré que les véhicules vantés dans la citation à prévenu étaient propres à lui et é son ami Mabaka.

Que bien au contraire, renchérit le Tribunal, la fraude électorale décriée dans la Circonscription de Masi-Manimba n'est pas l'œuvre des candidats aux élections nationales et provinciales du 20 décembre 2023, mais elle reste une criminelle savamment orchestrée et concoctée par les prévenues Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc. En effet, relève le Tribunal, le système électoral congolais exige que le déploiement des matériels électoraux vers les centres et bureaux de vote soit effectué moyennant un plan validé par le panel et un bordereau de sortie, que ces deux documents constituent la boussole électorale permettant à la Commission Électorale Nationale Indépendante de déterminer les différents axes de déploiement, les matériels y affectés, les itinéraires à suivre et les Agents auprès de qui les matériels électoraux ont été réellement confiés. Cependant, il résulte aussi bien de l'instruction pré-juridictionnelle que des éléments recueillis aux différentes audiences que les prévenus Kalusuka Mpioka Baby, Kitunu Kisibu Jean-Luc, respectivement Chef et Logisticien de l'Antenne locale de la Commission Électorale Nationale Indépendante de Masi-Manimba ; le premier ayant pour mission de coordonner les activités de ladite antenne et le second étant la cheville ouvrière de la logistique, se sont autorisés de déployer conjointement les matériels électoraux devant servir au vote du 20 décembre 2023 dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba et ce, sans plan de déploiement ni bordereau de sortie violant ainsi les régies de jeu qui dictent le système électoral congolais. Le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a prétexté que la mission d'élaborer le plan de déploiement et le bordereau de sortie était dévolue au seul prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc, Logis-

(Suite en page 13).

Au procès de la fraude électorale à Masi, le chef d'antenne et le logisticien en prison

(Suite de la page 12).

ticien de l'Antenne susnommée; que celui-ci n'a pas parfait sa tâche; tandis que le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a déclaré qu'il aurait établi le plan de déploiement ainsi que le bordereau de sortie, lesquels seraient discutés et validés par les membres du panel. Néanmoins, relève le Tribunal de céans lors des différentes missions d'enquête effectuées aussi bien par le Secrétaire Exécutif Provinciale, le Logisticien Provincial que par le deuxième Vice-Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante, le prévenu Kitunu Kisibu Jean Luc n'a produit aucune pièce attestant qu'il y a eu un plan de déploiement et un bordereau de sortie des matériels électoraux. Il en était de même tant devant le Parquet qu'aux différentes audiences publiques au cours desquelles cette question a été abordée.

Il sied de signaler en outre, qu'invités à éclairer le Tribunal, Messieurs Masonga Patrice, Logisticien Provincial et le nomme Mufufula osé, Chef de centre de vote de l'Institut Makaya II dans le Secteur de Masi-Manimba, ont déclaré respectivement que lors de la mission d'investigation au mois de février 2024, le Secrétaire Exécutif Provinciale n'a pas vu un plan de déploiement ni un bordereau de sortie conformes aux modèles envoyés par la Centrale Électorale de Kinshasa et, que c'est le prévenu Kalusuka Mpioka Baby qui a déployé des machines à voter destinées au Centre Makaya II alors que le prévenu Kitunu Jean-Luc a remis des accessoires de vote. Le Tribunal relève, par ailleurs qu'aux termes de l'article 47 de la Loi Électorale sus évoquée, la Commission Électorale Nationale Indépendante fixe dans chaque circonscription électorale le nombre des bureaux de vote, en détermine le ressort et nomme son personnel en tenant compte de la parité homme-femme.

Vu le Code Pénal, en ses articles 21 et 95 ;

Le Ministère Public entendu,

Reçoit mais déclare non fondés les moyens du défaut de qualité et d'obscurité de libellé ;

Dit non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de tous les trois prévenus ;

En conséquence, les acquitte au bénéfice du doute et les renvoie libres de fin des poursuites judiciaires ;

Dit non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu MADIANGA MUKASU Antoine ;

En conséquence, l'acquitte et le renvoie libre de fin des poursuites judiciaires ;

Dit par contre, établie en fait et en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus KALUSUKA MPIOKA Baby et KITUNU KISIBU Jean Luc ;

En conséquence, les condamne chacun à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC, payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire ;

Prononce en outre, la déchéance de leurs droit de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans.

Statuant sur les intérêts civils ;

Reçoit et déclare fondée l'action de la partie civile ;

Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale à Masimanimba. DR.

L'article 54 de la même Loi dispose: chaque bureau de vote, suffisamment éclairé, est pourvu de tout le matériel électoral requis et, notamment du nombre d'urnes correspondant au nombre de scrutins et d'un ou de plusieurs isolements garantissant le secret du scrutin. Les listes des candidats et leurs photos sont affichées dans chaque bureau de vote de la circonscription électorale ou ils se présentent. Qu'en l'espèce, à l'audience publique du 15 avril 2024, le prévenu Kalusuka Mpioka Baby a déclaré que la seule cité au chef-lieu de la Commune Rurale de Masi-Manimba comptait légalement cinq centres électoraux dont Maday I, Maday II avec deux centres, Lukula (École Primaire TADI), EPA Mungulu et Eseco. Qu'à cette même audience, il a reconnu que le centre Saint Paul ou Lycée Kalunga a fonctionné de façon irrégulière. Qu'à l'audience du 26 avril 2024, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisi-

bu Jean-Luc ont aussi reconnu l'existence du centre de vote de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba. Des éléments recueillis à ces deux audiences précitées, il résulte que les centres de vote Saint Paul ou Lycée Kalunga et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique ont fonctionné en violation de l'article 47 de la Loi électorale et au mépris des opérations de repérage et cartographie menées antérieurement par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Bien que connaissant l'existence irrégulière des centres et bureaux du Lycée Kalunga et de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont respectivement déployé les machines à voter et remis le kit bureautique ainsi que quelques documents; ils y ont également affecté les Agents électoraux. En outre, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu

Kisibu Jean-Luc se sont autorisés de supprimer le deuxième centre du site de Maday II pour créer un centre fictif au Lycée Kalunga, lequel a fonctionné avec l'insuffisance d'un bureau de vote et d'une machine sur les quatre. Invitée à éclairer la religion du Tribunal de céans, la renseignante Marie-France Kibari a déclaré que le centre du Lycée Kalunga a manqué la machine à voter et les accessoires du quatrième bureau alors que le personnel y affecté était présent. Ainsi, prenant en compte les éléments ci-haut détaillés, le Tribunal de céans s'avise que l'élément matériel de l'infraction de fraude électorale reprochée aux prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc reste établie. Cependant, indique-t-il que l'intervention du co-prévenu Madianga Mukasu Antoine dans l'accomplissement des actes matériels irréguliers constitutifs de fraude électorale s'avère largement non évidente, étant donné qu'il a

été démontré qu'il accomplit tous les devoirs de son état. Quant à l'élément moral de cette incrimination, il découle de la volonté manifeste d'altérer la sincérité du scrutin, de fausser les résultats voir de favoriser un résultat voulu ; peu importe que le bénéficiaire soit connu ou pas. Le comportement de l'Agent sera coupablement établi dès qu'il a consciemment, c'est-à-dire avec pleine connaissance, posé des actes de nature à fausser la vérité des urnes. En l'espèce, il découle des actes irréguliers posés par les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc, notamment, le déploiement des matériels électoraux dans tous les bureaux et centres de vote sans plan de ploiement, ni bordereau de sortie, la création des centres et bureaux de vote du Lycée Kalunga (Saint Paul Paroisse) et ceux de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba non répertoriés par la Commission Électo-

rale Nationale Indépendante ainsi que l'insuffisance et l'absence des matériels dans lesdits centres, que ces derniers ont eu l'intention manifeste d'altérer la sincérité du scrutin du 20 décembre 2023 et de favoriser les résultats de leur choix. Dès lors, cet élément reste patent. S'agissant de la participation criminelle des prévenus dans la commission de l'infraction de fraude électorale, il a été clairement démontré ci-haut l'existence de cette incrimination. En plus, les deux prévenus Kalusuka Mpioka et Kitunu Kisibu ont chacun dans le cadre de ses attributions, déployé des dispositifs électroniques de vote, urnes et isolements sans plan de déploiement, ni bordereau de sortie même dans des bureaux et centres de vote non retenus par la Commission Électorale Nationale Indépendante dans le but de fausser la vérité des urnes et de désorienter les électeurs ainsi que les candidats. Ainsi, pour le Tribunal de céans, l'argumentaire selon lequel les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont travaillé en désunion et de manière éparsée et que l'intention de délinquer ensemble est hallucinatoire, ne relève que d'une malicieuse stratégie de défense concoctée par ces derniers pour se disculper. À ce propos, il a été jugé que la participation criminelle ne requiert pas le concert préalable entre les coparticipants. Il suffit que celui qui agit soit animé de l'élément moral de s'associer à une infraction, les autres participants le sachant ou non, y consentant ou non. (C.A. Lubumbashi, 28 janvier 1967, in RJC 1968, p. 50). De ce qui précède, le Tribunal dira établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ; les condamnera en conséquence, à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC chacun

payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire; il prononcera également la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans, et mettra les frais d'instance à leur charge, à défaut, ils subiront 15 jours de contrainte par corps. Il dira par contre, non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu Madianga Mukasu Antoine ; l'acquittera en conséquence, et prononcera sa libération immédiate.

De l'abus de confiance, prévue et punie par l'article 95 du Code Pénal Livre II. Pour qu'elle soit établie, l'infraction d'abus de confiance requiert des conditions préalables qui, somme toute, sont des questions de droit civil pour la solution desquelles les Tribunaux répressifs sont compétents, en vertu du principe selon lequel « le Juge de l'action est le Juge de l'exception » et en vertu du principe de l'autonomie du droit pénal. L'abus de confiance, tel qu'indiqué ci-haut, suppose trois conditions préalable: un contrat, une remise et une chose, objet de la remise (CSJ, 08 Octobre 1969, RJC 1970, P.7 citée par Likulia Bolongo, Droit pénal spécial zaïrois, T.J., LGDJ, Paris 1985, P. 149). L'existence d'un contrat est entendu comme un accord des volontés en vertu duquel la chose à titre remise à titre précaire. Ce contrat ne confère au détenteur que des droits limités sur la chose, consistant en une simple détention ou possession précaire. La remise de la chose ou tradition : elle est faite en vertu d'un contrat et à titre précaire. La remise forcée est donc exclue en matière d'abus de confiance tout comme la remise à titre définitif. La chose, objet de remise : il doit s'agir d'un des objets mobiliers énumérés à l'article 95 du Code Pé-

(Suite en page 14).

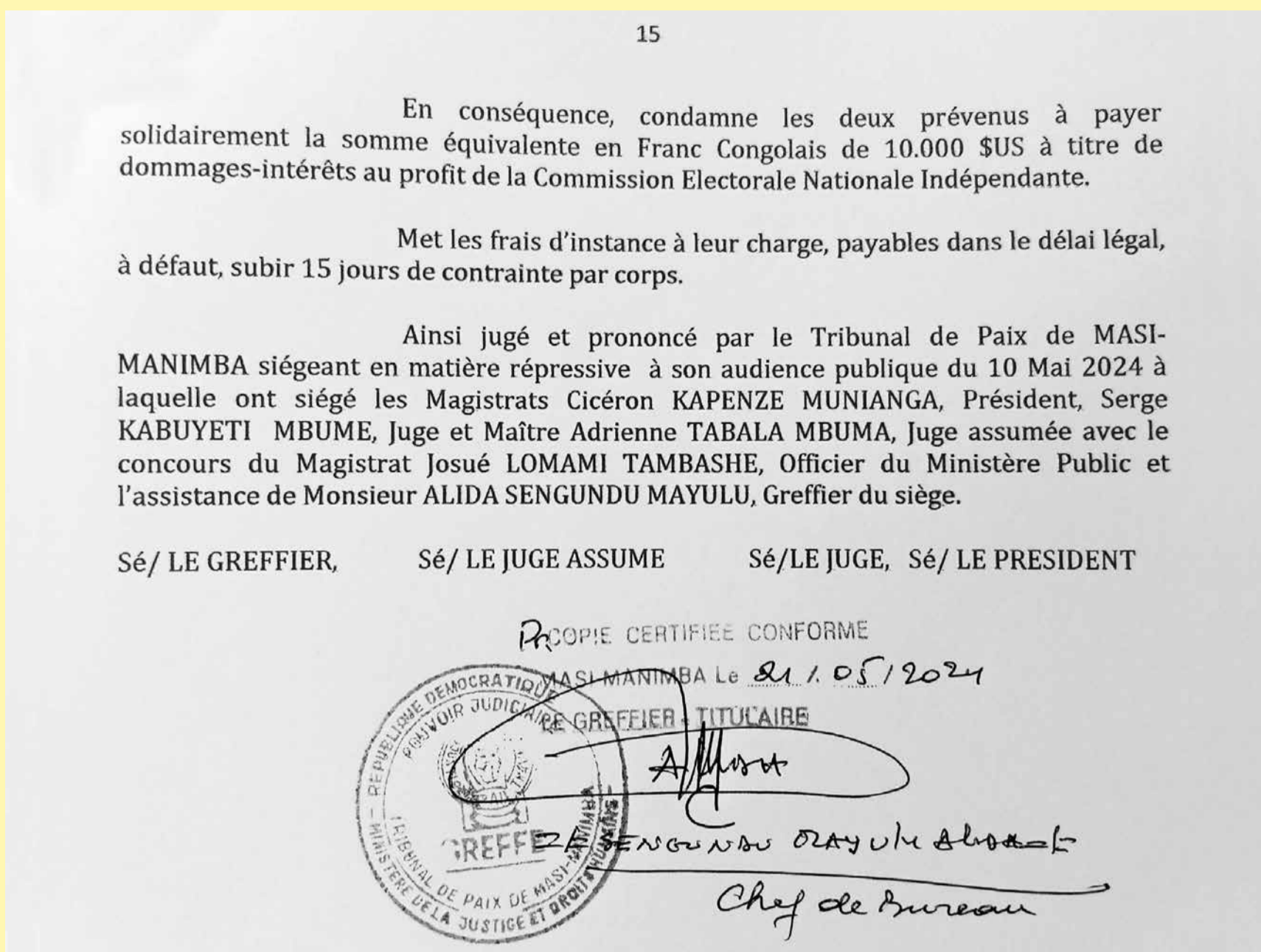
Au procès de la fraude électorale à Masi, l'informaticien remis en liberté

(Suite de la page 13).

nal Livre II. La chose visée en l'espèce, ce sont des effets.

Dans le cas sous examen, il a existé un contrat de travail liant les trois prévenus précités à la Commission Électorale Nationale Indépendante. Qu'en vertu de ce contrat, ladite Commission a, aux fins de vote de décembre 2023, remis 1098 machines à voter et accessoires au prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc, le Logisticien de sa représentation locale de Masi-Manimba dont les activités furent coordonnées par le prévenu Kalusuka Mpioka Baby, le Chef d'Antenne.

Tout au long des différentes audiences publiques voire devant le Parquet, tous les prévenus ont reconnu avoir conclu le contrat de travail avec la Commission Électorale Nationale Indépendante; le prévenu Kitunu Kisibu Jean-Luc a aussi reconnu la réception par lui de 1098 dispositifs électroniques de vote ; le prévenu Kalusuka Mpioka Baby s'est évertué à dire qu'il coordonne les activités des autres membres de l'antenne ; ce qui laisse croire que même les machines à voter étaient aussi sous sa responsabilité. Néanmoins, les pièces du dossier ainsi que l'instruction menée aux différentes audiences ont largement démontré que le prévenu Madianga Mukasu Antoine, bien que se trouvant sous le lien contractuel de travail avec la Commission Électorale, il n'a reçu d'elle aucun dispositif électronique de vote. De ce fait, la remise et la chose objet de ladite remise, ces deux conditions préalables n'étant pas réunies, le Tribunal dira non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de ce prévenu. Par ailleurs, le Tribunal note que les conditions préalables exigées pour la consommation de l'infraction d'abus de confiance sont bel et bien réunies à l'égard des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc.



Capture d'écran du jugement au procès sur la fraude électorale dans la circonscription de Masimanimba. DR.

Ainsi, poursuit-il qu'outre ces conditions préalables, l'abus de confiance requiert les trois éléments constitutifs suivants : un acte matériel constitué par le détournement ou la dissipation ; un préjudice et l'intention coupable. Il a été jugé que le détournement ou la dissipation de la chose reçue par contrat à titre précaire. Ces termes désignent tous actes de déposition ou d'appropriation (Kin, 13 mars 1977, RJZ 1979, p. 108), c'est-à-dire la translation frauduleuse par détournement ou dissipation de cette possession précaire en possession définitive au profit de l'auteur ou d'un tiers (C.S.J., 1er février 1973, B.A. C.S.J., 1973 p. 16). Dans le cas sous examen, il ressort des éléments du dossier et des déclarations du renseignant Patrice Masonga, le Logisticien Provincial, que l'Antenne locale de Masi-Manimba a réceptionné 1098 machines à voter, qu'à ce jour, l'on retrouve seulement 864 dispositifs électroniques de vote dans l'entrepôt de ladite Antenne et que les 234 autres ont été

vandalisés lors du vote du 20 décembre 2023. En plus, l'organe poursuivant n'a pas spécifié les numéros de deux dispositifs électroniques de vote présumés détournés, ni les centres ou bureaux de vote auxquels ils ont été destinés, mettant ainsi le Tribunal en difficulté d'assoir l'élément matériel de l'incrimination d'abus de confiance mise à charge des prévenus susnommés. Cela étant le Tribunal de céans estime qu'il y a doute et que l'analyse des autres éléments constitutifs reste superfétatoire. Ainsi, dira-t-il non établie en fait comme en droit l'infraction sous examen et accusera les prévenus. De l'action civile. L'action en réparation du dommage relève de l'article 258 CCL III qui dispose ; Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui pour la faute duquel il est arrivé à le réparer. Il découle de cette disposition que trois conditions pour la réparation du préjudice, à savoir : un fait générateur de préjudice ; l'existence d'un préjudice ; et le lien de causalité entre le

fait et le préjudice subi. Dans le cas sous examen, il a été précédemment démontré que les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ont entrepris un déficit organisationnel en vue de faire échouer le processus électoral 2023 dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba. Alors qu'ils ont plus de cinq ans chacun comme Agents de la Commission Électorale Nationale Indépendante, les deux prévenus se sont intentionnellement permis de déployer les dispositifs électroniques de vote sans plan de déploiement, ni bordereau de sortie des matériels ; ils ont également créé deux centres de vote dont celui du Lycée Kalunga situé à la Paroisse Sait Paul et celui de l'Institut Supérieur Pédagogique de Masi-Manimba et ce, contrairement à la cartographie retenue par la Commission Électorale Nationale Indépendante. Il sied de noter qu'en se comportant de la sorte et en posant des actes irréguliers sus-évoqués, les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu

Jean-Luc ont discrédités la Commission Électorale Nationale Indépendante dans sa lourde mission d'organisation des élections libres et transparentes. La Commission Électorale Nationale Indépendante a engagé énormément des moyens matériels et financiers pour l'organisation des élections dans la Circonscription Électorale de Masi-Manimba ; lesquels sont partis en fumée du fait des actes irréguliers susceptibles de fraude posés intentionnellement par les prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc. Elle a donc subi les préjudices matériel et moral qui méritent d'être réparés. Cependant, le montant de 500.000 \$US convertibles en Francs Congolais postulé par la partie civile à titre des dommages-intérêts, paraît exorbitant, faute d'éléments comptables objectifs. Ainsi, le Tribunal de céans condamnera ex aequo et bono les deux prévenus à payer solidairement la somme, équivalente en francs congolais de 10.000 \$US au profit de la Commission Électo-

rale Nationale Indépendante. Statuant publiquement et contradictoirement à l'égard de toutes les parties ; Vu la Loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant 8 organisations, fonctionnement et compétences des Juridictions de l'Ordre Judiciaire ; Vu le Code de Procédure Pénale ; Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législative, provinciale, urbaine, municipale et locale telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011, la Loi n°15/021 du 21 février 2015 et la Loi n°17/013 du 04 décembre 2017 ; Vu le Code Pénal, en ses articles 21 et 95 ; Le Ministère Public entendu, Reçoit mais déclare non fondés les moyens du défaut de qualité et d'obscurité de libellé ; Dit non établie en fait comme en droit l'infraction d'abus de confiance mise à charge de tous les trois prévenus ; En conséquence, les acquitte au bénéfice du doute et les renvoie libres de fin des poursuites judi-

ciaires; Dit non établie en fait comme en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge du prévenu Madianga Mukasu Antoine ; En conséquence, l'acquitte et le renvoie libre de fin des poursuites judiciaires ; Dit par contre, établie en fait et en droit l'infraction de fraude électorale mise à charge des prévenus Kalusuka Mpioka Baby et Kitunu Kisibu Jean-Luc ; En conséquence, les condamne chacun à six mois de servitude pénale principale ainsi qu'à une amende de 500.000 FC, payable dans le délai à défaut, subir 15 jours de servitude pénale subsidiaire ; Prononce en outre, la déchéance de leurs droits de vote et d'éligibilité politiques pendant une période de six ans. Statuant sur les intérêts civils ; Reçoit et déclare fondée l'action de la partie civile ; En conséquence, condamne les deux prévenus à payer solidairement la somme équivalente en Franc Congolais de 10.000 \$US à titre de dommages-intérêts au profit de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Met les frais d'instance à leur charge, payables dans le délai légal, à défaut, subir 15 jours de contrainte par corps. Ainsi jugé et prononcé par le Tribunal de Paix de Masi-Manimba siégeant en matière répressive à son audience publique du 10 mai 2024 à laquelle ont siégé les Magistrats Cicéron Kapenze Munianga, Président, Serge Kabuyeti Mbume, Juge et Maître Adrienne Tabala Mbuma, Juge assumée avec le concours du Magistrat Josué Lomami Tambashe, Officier du Ministère Public et l'assistance de Monsieur Alida Sengundu Mayulu, Greffier du siège. Sé/Le Greffier, Sé/Le Juge assumé, Sé/Le Juge, Sé/Le Président.

Copie certifiée conforme, Masi-Manimba, le 21/05/2024. Sengundu Mayulu Alida, Chef de Bureau. ■

Vrai monstre Land Rover Defender 2024



Quoiqu'il en soit, le travail de la firme britannique avec son Land Rover Defender 2024 Apocalypse 6x6 est tout de même très impressionnant. DR.

Vici les points touchés par la mise à jour du Land Rover Defender 2024 : moteurs, esthétique et équipements.

Près de quatre ans après ses débuts, le Land Rover Defender fait peau neuve avec l'année modèle 2024, dédiée à toute la famille et axée principalement sur l'équipement et l'aménagement, touchant également les moteurs. Toutes les nouveautés sont d'ores et déjà disponibles à la commande sur le site officiel de Land Rover et chez les concessionnaires. Tout commence avec le nouveau Land Rover Defender 110 Sedona édition, doté d'une carrosserie rouge Sedona et d'éléments noirs contrastés. Reposant sur de grandes jantes en alliage de 22 pouces, il tire son nom d'une ville de

l'Arizona célèbre pour ses paysages de roches rouges, dont les contours sont repris dans une décalcomanie spéciale sur le capot. Basé sur la version X-Dynamic HSE, le Defender 110 Sedona dispose de sièges en cuir et de nombreux détails dédiés à l'intérieur. Le Land Rover Defender 110 Sedona avec moteur rechargeable de 300 ch est proposé au prix de 113.008 euros et ne sera disponible que pendant un an. Le Land Rover Defender 130, le plus long de la gamme, est équipé du pack Captain Chairs, composé de nouveaux sièges individuels ventilés (chauds et froids) pour la deuxième rangée, formant une petite allée centrale qui facilite l'accès à la troisième rangée de sièges. Enfin, le nouveau pack Signature Interior fait son apparition et comprend tout d'abord de

nombreuses améliorations au niveau des sièges : ceux de la première rangée disposent de 14 réglages électriques, du chauffage, de la climatisation et de nouveaux appuie-tête, tout comme ceux de la deuxième rangée (qui n'ont pas besoin de nombreux réglages électriques). En revanche, au troisième rang, la banquette est chauffée. De nouveaux matériaux d'habillage intérieur font également partie du pack. Les différents packs de finition : S, X-Dynamic SE, X-Dynamic HSE, X et V8 seront complétés par de nouveaux packs dédiés aux différents aspects du Land Rover Defender, de la conduite (avec la possibilité d'avoir par exemple différentiel électronique actif, pneus tout-terrain, Terrain Response 2, suspension pneumatique électronique, etc.) à l'intérieur, avec dif-

férents matériaux et systèmes pour augmenter le confort.

MONSTRE À SIX ROUES.

La dernière nouveauté, et non des moindres, concerne les moteurs du Land Rover Defender 2024. Les moteurs P425 et P300e PHEV (homologués Euro 6e) remplacent les moteurs P400 et P400e. Le premier est le V8 5.0 Supercharged de 425 ch capable de passer de 0 à 100 km/h en 5,8 secondes et d'atteindre 191 km/h, le second est un rechargeable basé sur le 2.0 4 cylindres turbo essence pour un total de 300 ch, une vitesse de pointe de 191 km/h et un 0 à 100 parcouru en 7,6 secondes. Tout cela en attendant les débuts, prévus le 3 juillet, du Land Rover Defender Octa, la version la plus extrême du tout-terrain britannique. Mais il existe aussi une autre version:

Apocalypse 6X6 surtout connue pour ses transformations de 4x4 en monstres à six roues. Mais le tuner sait également faire des tout-terrains à quatre roues plus conventionnels. Justement, leur dernière version du Land Rover Defender a l'air très robuste et sauvage. Mais pas complètement extrême. La société a justement installé un nouveau système de suspension, des jantes et des pneus plus gros et d'autres modifications tout-terrain. C'est donc un Land Rover Defender 110 qui a été utilisé comme base de travail. Il a notamment reçu un kit de suspension qui élève la caisse de 22,8 cm. Le tout, sans compromettre la fonctionnalité du système de suspension pneumatique entièrement réglable. Le kit de «levage» a effectivement doublé la garde au sol d'origine.

Apocalypse 6x6 suggère qu'il s'agit du premier et du seul nouveau Defender équipé d'un système de suspension aussi avancé. Outre la garde au sol accrue qui fait ressembler le Defender à un vrai tout-terrain prêt pour la fin du monde. Cet impressionnant Land Rover est équipé de sabots de protection spécifiques, de marchepieds latéraux, d'un treuil, d'une galerie de toit et de nouvelles roues plus grandes. Les jantes à cinq rayons peintes couleur cuivre sont évidemment chaussées de pneus tout-terrain qui devraient permettre à ce baroudeur anglais de passer partout ! Ce Land Rover n'est en revanche pas équipé du puissant V8. Sous son capot, on retrouve le moteur quatre cylindres turbocompressé de 2,0 litres. Il développe 300 ch et de 400 Nm de couple. Il s'agit

en fait d'un modèle «P300» d'origine. Si les modifications sont beaucoup moins importantes que sur les autres créations d'Apocalypse 6X6, cela le rend bien plus accessible. Son prix n'est pas aussi déliant que les modèles à six roues qui nécessitent d'importants travaux pour modifier toute la carrosserie, le châssis et le système de transmission. Là, la boîte automatique et le moteur sont intacts et transmettent toujours la puissance aux 4 roues motrices. L'exemplaire illustré de ce Land Rover Defender pas comme les autres est proposé à la vente par South Florida Jeeps à un prix presque raisonnable. On parle tout de même de 99.000 \$US. Mais selon l'annonce, le véhicule qui a servi de base technique à cette création est un modèle 2020 qui n'avait que 5.718 km au compteur.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Citée comme la plus belle femme du monde, la Kenyane a présidé la Biennale 2024

Dimanche 25 février a pris fin la Berlinale 2024 lancée le 15 février dernier. L'actrice mexicano-kényane Lupita Nyong'o, première personnalité noire à occuper le poste de présidente du jury, a fait sensation sur le tapis rouge dans une magnifique robe dorée Boss en ce jour de clôture du festival organisé chaque année depuis 1951 à Berlin comme son nom l'indique. Samedi 24 février, le jury a sacré l'actrice franco-sénégalaise Mati Diop, de son tant convoité Ours d'Or, pour son documentaire intitulé «Dahomey» sur la question, souvent compliquée, de la restitution par les anciennes puissances coloniales d'oeuvres d'art volées en Afrique.

«Nous pouvons soit oublier le passé, une charge désagréable qui nous empêche d'évoluer, ou nous devons en prendre la responsabilité, l'utiliser pour avancer», a déclaré la réalisatrice en recevant son prix avoir, notamment, cité l'intellectuel martiniquais Aimé Césaire. Elle a ajouté : «En tant que Franco-Sénégalaise, cinéaste afrodescendante, j'ai choisi d'être de ceux qui refusent d'oublier, qui refusent l'amnésie comme méthode».

Small Thinks Like These, ce fut le nom du très attendu film d'ouverture de la 74e Berlinale. Réalisé par le Belge Tim Mielants et interprété par Cillian Murphy (Oppenheimer), le long métrage raconte le scandale du destin tragique de milliers de femmes «déchues» en Irlande, condamnées au travail forcé par l'Église catholique. Depuis toujours, la Berlinale en Allemagne s'affiche comme un festival politique et l'emblème d'un cinéma engagé. Or, cette année, la politique s'est invitée surtout malgré elle.



La star mexicano-kényane, désignée dans le passé à plusieurs reprises « Plus belle femme du monde » par des magazines et en 2020 par Forbes « parmi les 50 femmes les plus puissantes d'Afrique », incarne le glamour. DR.

Et au milieu d'un cocktail annoncé hautement explosif, la star mexicano-kényane Lupita Nyong'o, présidente du jury, était censée regarder, avec un œil professionnel et sans se laisser influencer par des circonstances extérieures, les films en compétition. D'abord, il y a eu la révélation de l'invitation envoyée à cinq politiques d'Alternative für Deutschland, AfD, qui a mis le feu aux poudres. Dans un pays secoué par la forte progression du parti d'extrême droite, dont certains membres avaient récemment revendiqué l'expulsion massive d'étrangers, des centaines de milliers d'Allemands sont descendus dans la rue pour manifester contre les idées d'extrême droite et l'antisémitisme. Après une mobilisation du milieu culturel allemand, la Berlinale a alors désinvité au dernier moment les élus de l'AFD. En même temps, la Berlinale craignait de devenir victime d'une campagne lancée par des artistes (dont le prix Nobel de littérature Annie

Ernaux) appelant à boycotter les institutions culturelles allemandes, accusées d'une position trop pro-israélienne et de ne pas donner suffisamment la parole aux voix palestiniennes concernant la guerre dans la bande de Gaza. Puis, le codirecteur du festival, Carlo Chatrian, a annoncé partir après l'édition 2024, affirmant auprès du quotidien français Le Monde que « (s)on autonomie en tant que programmeur n'était plus garantie ». C'est donc au milieu de toutes ces turbulences que Lupita Nyong'o a pris ses fonctions. Et malgré une flopée de stars, de l'actrice Rooney Mara en passant par la légende Martin Scorsese jusqu'au réalisateur Hong Sang-soo et son actrice Isabelle Huppert ou l'acteur Omar Sy, on pourrait presque parier qu'elle aura été l'une des plus en vue. Cependant, en tant que présidente du jury, elle avait pu garder son calme et rendre à la fin son verdict sur les films en compétition en toute sérénité.

Naissance au Mexique, enfance au Kenya, carrière aux États-Unis. Une chose est sûre, chaque apparition de l'actrice oscarisée et célèbre dans le monde entier grâce à ses rôles dans des blockbusters, se transforme en événement.

ELLE INCARNE LE GLAMOUR.

La star mexicano-kényane, désignée dans le passé à plusieurs reprises « Plus belle femme du monde » par des magazines et en 2020 par Forbes « parmi les 50 femmes les plus puissantes d'Afrique », incarne le glamour, le cosmopolitisme et la popularité.

Parce que son père était à l'époque professeur invité à Mexico, elle est née au Mexique, le 1er mars 1983, dans une famille de six enfants. Lupita, son premier prénom d'origine espagnole, est un diminutif de Guadalupe. Revenue au Kenya, où son père était sénateur et sa mère une des directrices de la Fondation africaine du cancer, elle se passionne tôt

pour le théâtre et obtient, à sa grande surprise, à l'âge de 14 ans le rôle-titre dans Roméo et Juliette au Théâtre national du Kenya. Sa vocation pour le cinéma s'est imposée quand elle a vu La couleur pourpre de Steven Spielberg avec Whoopi Goldberg : «C'était la première fois que je voyais quelqu'un comme moi à l'écran», a-t-elle fait savoir au journal The Daily Telegraph. «12 Years A Slave», «Black Panther», «Star Wars». Elle poursuit ses études aux États-Unis, dont une maîtrise en arts à la Yale School of Drama, et réalise en 2008 son premier film, In My Genes, un documentaire sur la vie difficile des albinos, considérés au Kenya comme des sorciers. Quand elle fait en 2012 le casting pour 12 Years A Slave, Steve McQueen a un coup de foudre pour son allure si naturelle et innocente et l'engage pour le rôle d'une esclave martyrisée, Patsey. La suite est connue. Avec son Oscar pour la Meilleure actrice dans un second rôle,

elle devient aussi la première actrice mexicaine et kényane à obtenir un Oscar. Après, cette femme qui parle cinq langues, le luo, l'anglais, l'espagnol, le swahili et l'italien, sera Nakia, la guerrière courageuse de Black Panther et incarnera le personnage de Maz Kanata dans plusieurs volets de la saga Star Wars, sans oublier sa voix unique prêtée pour le personnage de Raksha dans Le Livre de la jungle. À l'image d'un Spike Lee, devenu en 2021 le premier cinéaste noir président du jury du Festival de Cannes, Lupita Nyong'o aura donc été la première personne noire à occuper cette fonction prestigieuse à la Berlinale. Elle a eu à trancher parmi 20 films en lice pour l'Ours d'or, dont plusieurs réalisateurs ont des liens forts avec le continent africain. Le cinéaste mauritanien Abderrahmane Sissako avait présenté, neuf ans après Timbuktu, une histoire de cœur située dans la communauté africaine de Canton, Black Tea. La réalisatrice cana-

do-tunisienne Meriam Joubert était en lice avec Là d'où l'on vient, récit d'une mère bousculée par le départ de ses deux fils aînés pour le jihad islamique. Et la Franco-Sénégalaise Mati Diop a été sélectionnée pour un documentaire sur l'épineuse question de la restitution des trésors royaux d'Abomey au Bénin, Le Retour. D'une certaine façon, Lupita Nyong'o avait sans doute pu s'identifier aussi avec la nouvelle œuvre du Français Bruno Dumont, L'Empire, présentée comme un « Star Wars » version ch'ti. Lupita Nyong'o incarne la confiance d'une nouvelle génération apportant ses petites pierres à l'édifice d'un cinéma renouvelé. Même au mouvement #MeToo, elle a apporté sa contribution. En 2017, elle avait déclaré auprès du New York Times avoir subi à deux reprises des harcèlements sexuels de la part d'un certain Harvey Weinstein... Surtout, Lupita Nyong'o n'oublie pas l'Afrique. Et elle s'engage aussi bien pour la protection des éléphants au Kenya que pour le cinéma en Afrique. Certes, le Covid a eu raison de son projet d'une minisérie autour du livre culte Americanah de l'écrivaine nigériane Chimamanda Ngozi Adichie, mais, récemment, elle a apporté une aide précieuse à la production de Goodbye Julia du réalisateur soudanais Mohamed Kordofani. En juin est sortie dans les salles son nouveau film Sans un bruit : jour 1, une apocalypse réalisée par Michael Sarnoski. En attendant, Lupita Nyong'o a pu faire preuve de son sens de la justice et de sa combativité à la Berlinale en tant que présidente du jury. Quelques références. La Berlinale 2024, 74e édition du festival international du film de Berlin s'est déroulée du 15 au 25 février 2024.



Démystifié pour de vrai

Les fausses croyances sont courantes dans la société en matière de sexualité, et notamment lorsque cela concerne la sexualité des femmes et des personnes ayant un vagin. Le clitoris, la vulve, le point G, etc.

Quel est exactement leur rôle dans le désir et le plaisir sexuel? Y'a-t-il vraiment plusieurs orgasmes? Comment parvenir à l'orgasme?

«Es-tu vaginale ou clitoridienne?» Voilà une question posée à tort lorsqu'on aborde le sujet de l'orgasme chez les personnes ayant un vagin.

Il me faut plus que jamais en l'espèce être directe : l'orgasme vaginal n'existe pas... même s'il est possible d'atteindre l'orgasme par la pénétration. Il s'agit effectivement d'un mythe bien ancré qui traduit la méconnaissance du fonctionnement des organes génitaux féminins et qui contribue grandement à creuser l'écart de jouissance entre les femmes cisgenres hétérosexuelles et les hommes cisgenres hétéros.

En effet, des études scientifiques ont rapporté que ces derniers, à savoir les hommes, atteignent toujours l'orgasme à 95 % lors des rapports sexuels alors que les femmes, elles, l'atteignent seulement à 65% du temps.

Cela serait causé par les scripts sexuels mal adaptés aux besoins des femmes ainsi que par la méconnaissance de leur corps.

Ceci étant dit, permettons-nous aujourd'hui de démystifier l'orgasme féminin afin de mieux le com-



Il est le seul organe du corps humain 100% dédié au plaisir et le seul et unique responsable du plaisir orgasmique chez la femme. DR.

prendre... pour mieux l'atteindre.

DONNEZ-LUI TOUTE L'ATTENTION.

Mettons quelque chose au clair. En plus d'utiliser plein de termes loufoques pour parler de la vulve (noune, chatte, etc.), on semble souvent avoir du mal à distinguer le vagin de la vulve. La vulve désigne l'ensemble de l'appareil reproducteur externe. Il englobe le mont du pubis, les grandes lèvres, les petites lèvres, le clitoris et le vagin. Oui, oui, le vagin fait partie de la vulve. D'ailleurs, ce dernier est le canal qui relie la vulve au col de l'utérus. C'est par là que passera bébé lors de l'accouchement.

Bien qu'il s'agisse d'une expérience subjective difficile à mettre en mot, il existe une définition théorique de l'orgasme. C'est une sensation de grand relâchement suite à l'atteinte d'un point culminant de plaisir et d'excitation.

Une accumulation de tensions suivie d'un relâchement souvent décrit comme une sensation de plénitude. Au niveau physiologique, l'orgasme est caractérisé par une série de contrac-

tions à pulsations rapides et involontaires du plancher pelvien. Alors qu'il est difficile de décrire l'orgasme à une personne qui dit ne jamais l'avoir atteint, il est toutefois possible de mentionner que lorsqu'il est atteint, on ne se pose plus de questions, on le sait. Tout simplement. Alors qu'il peut être plutôt commun chez les femmes d'avoir de la difficulté à atteindre l'orgasme, les études rapportent qu'environ seulement 5% des personnes ayant un vagin vont réellement présenter des troubles de l'orgasme, qu'on appelle aussi l'anorgasmie. On parle ici d'une incapacité à atteindre l'orgasme dûe à de multiples causes qui peuvent être biologiques ou physiologiques. L'anorgasmie peut être vécue de plusieurs façons. Elle peut être primaire: lorsqu'une personne n'a jamais eu d'orgasme, ou bien elle peut être situationnelle : lorsqu'une personne présente une incapacité à atteindre l'orgasme dans certaines situations spécifiques telles lors de la masturbation ou avec partenaire.

Le clitoris : donnez-lui toute l'attention

qu'il mérite ! Parler d'orgasme sans parler de clitoris, c'est comme parler de tartes aux pommes, sans parler de pommes ! Pour atteindre l'orgasme, il faut absolument stimuler directement ou indirectement le clitoris. Ce qu'il faut savoir sur ce dernier, c'est qu'il mesure entre 10 et 15 cm et qu'il est un organe externe et interne, majoritairement interne même.

Il est le seul organe du corps humain 100% dédié au plaisir et le seul et unique responsable du plaisir orgasmique chez la femme ! En effet, lorsqu'on parle d'orgasme vaginal ou d'orgasme provenant du point G, il faut comprendre que dans les deux cas, une stimulation indirecte du clitoris doit avoir lieu dans le vagin.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les études rapportent que neuf femmes sur dix vont atteindre l'orgasme grâce à une stimulation directe et externe du clitoris, alors que seulement une femme sur cinq va être en mesure de l'atteindre grâce à la pénétration.

Ainsi, on en comprend que ça vaut la peine d'investir son

énergie dans la stimulation externe du clitoris, et ce, même s'il est aussi possible pour certaines d'atteindre l'orgasme en stimulant le point G. Cela dit, le point G reste une zone qui se développe avec un peu de patience et d'exploration.

Pour terminer, si l'atteinte de l'orgasme est quelque chose de plutôt difficile pour vous, sachez qu'il est possible d'y arriver avec les bons outils. Le simple fait de s'éduquer adéquatement sur le fonctionnement du corps peut vous aider grandement.

Permettez-vous d'explorer votre corps pour y découvrir vos préférences. Si vous sentez que vous avez des blocages à la suite d'événements traumatisants, que vous avez du mal à vous laisser aller, que l'anxiété de performance prend beaucoup de place dans vos rapports sexuels, n'hésitez pas à consulter un.e professionnel.le de la santé qualifié.e qui pourra vous accompagner dans votre épanouissement sexuel. N'oubliez surtout pas que tout le plaisir de la sexualité se trouve dans l'expérience et non pas dans la performance.

Au fait, c'est quoi le clitoris ? La femme, nul doute, a de la chance, nous les femmes ! Une partie de notre anatomie n'est dédiée qu'à notre propre plaisir ! Mais au-delà de ça, nous en savons bien peu sur son sujet.

Voici donc dix choses que nous devons savoir sur le clitoris ! Le clitoris fut découvert au XVII siècle et son nom vient du grec ancien « kleitoris » qui signifie « sorte de pierre ». Bien que le clitoris ait déjà été décrit par Hippocrate, c'est le médecin italien

Realdo Colombo qui en détient la découverte officielle. Il est comme un iceberg. Il paraît bien petit, mais il cache une partie interne. Au total, il peut mesurer jusqu'à 9 cm ! Plusieurs spécialistes mentionnent d'ailleurs que c'est grâce à sa partie interne si la femme est en mesure d'avoir des orgasmes vaginaux. Un sujet qui demeure encore controversé de nos jours.

Chaque femme est différente, donc chacune a sa propre technique de masturbation clitoridienne. Normal que l'homme s'y perde un peu... Pas trop vite, plus fort, avec une plume, plus de langue, pas directement dessus, bref ! Rien de mieux que de diriger son partenaire pour un maximum de sensations. Et vous savez quoi ? En solo, il semblerait que seulement quatre minutes suffisent pour atteindre l'orgasme par masturbation clitoridienne ! On n'en demande pas tant au principal intéressé...

Un piercing au clitoris ? Comme plusieurs parties du corps, il est aussi possible de percer le clitoris. Il faut savoir que c'est très douloureux et que les risques d'infections sont accrus, mais lorsqu'il est bien entretenu, les femmes retirent beaucoup de plaisir avec le petit bijou. Il offrirait une stimulation supplémentaire pendant les relations sexuelles et la masturbation.

C'est un grand sensible; Le gland du clitoris renferme plus de 10.000 terminaisons nerveuses qui le rendent incroyablement sensible aux caresses. En simple comparaison, le gland du pénis n'en contient qu'environ 4.000. L'orgasme assisté. Fait surprenant,

au XIX^e siècle, une femme considérée comme hystérique et/ou dépressive se voyait prescrire un orgasme médicalement assisté. Lors de son rendez-vous, un médecin lui caressait le clitoris jusqu'à l'orgasme pour ainsi « guérir » sa maladie. L'orgasme est encore une excellente façon de remédier à la grisaille, mais vous comprendrez qu'une telle pratique serait controversée de nos jours.

Il grandit. Le clitoris d'une femme dans la trentaine aura quadruplé depuis sa puberté. Après la ménopause, il aura sept fois la taille qu'il avait à la naissance. Déjà bien petit, son grossissement exponentiel est à peine visible. Ses contractions orgasmiques. Pendant l'orgasme, le clitoris a entre 3 et 15 contractions involontaires qui accentuent les sensations. Un orgasme clitoridien dure en moyenne entre 20 et 30 secondes et serait plus intense qu'un orgasme chez l'homme. La beauté de la chose est son pouvoir multiorgasmique !

L'ablation du clitoris. L'excision est une pratique barbare que subissent des milliers de jeunes filles du continent africain. Cette mutilation génitale a pour but de priver la femme du plaisir érotique et est maintenant reconnue comme un crime grave dans la majeure partie du monde. Cliteracy. Sophia Wallace, une artiste américaine, a mis sur pied le programme artistique « Cliteracy » qui a pour but d'améliorer les connaissances des gens sur le clitoris. Selon elle, ce bouton du plaisir est trop souvent oublié et elle s'est donnée comme mission de remédier à la situation.

Quel avenir pour l'Afrique du Sud après la fin d'une ère

Mavuso Msimang a lu le signe sur le mur l'année dernière et le peuple sud-africain vient de confirmer ce qu'il a vu.

Ce vétéran de l'ANC, le Congrès National Africain a démissionné du parti en décembre, après 66 ans d'existence, invoquant une corruption endémique et avertissant que l'ANC était «sur le point de perdre le pouvoir». Le parti a perdu la position de pouvoir politique inégalée qu'il occupait depuis la fin de l'apartheid il y a 30 ans, avec une chute brutale du nombre de ses partisans.

Alors que les Sud-Africains digèrent un moment charnière de leur histoire, ils se penchent sur ce que cela signifie pour l'ancien mouvement de libération et sur ce que cela signifie pour l'avenir du pays. «Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est temps que les choses changent», déclare Lerato Setsiba, un étudiant en informatique à Johannesburg. «Mais je pense que la majorité des gens ont peur pour le moment... nous ne savons pas ce qui va se passer».

LE PASSÉ.

La maison de M. Msimang est meublée d'hommages à l'ancien dirigeant emblématique de l'ANC - une peinture grandeur nature de Nelson Mandela, un livre de salon portant son nom.

M. Msimang a servi dans la branche armée de l'ANC, l'uMkhonto weSizwe, dans les années 1960 et a été nommé à plusieurs postes gouvernementaux après les élections de 1994 qui ont porté le mouvement au pouvoir. Il est aujourd'hui vice-président de la ligue des vétérans de l'ANC, qui a fortement plaidé en faveur d'une action contre la corruption dans les rangs du parti. «Il y a toujours eu une tendance à ne pas s'occuper des questions de responsabilité», explique-t-il, mais la mauvaise



Trois étudiants sud-africains scrutent leur avenir après ce qui semble être la fin de l'ANC en Afrique du Sud. DR

gestion économique qui en a résulté «a touché les gens très directement». «Lorsque j'ai vu ces longues files d'attente (d'électeurs), qui sont presque similaires à ce qui s'est passé en 1994, je n'ai pas pensé qu'ils faisaient la queue pour célébrer l'ANC. Il m'est apparu très clairement que quelque chose de grave se préparait». «Je ne sais pas comment l'héritage de l'ANC sera récupéré. J'espère que ce n'est pas pour toujours» De nombreux électeurs plus âgés, qui se souviennent des horreurs de l'apartheid, sont restés fidèles à cet «héritage de la libération», à savoir le rôle de premier plan joué par l'ANC dans le renversement de la domination des minorités blanches. Ils se souviennent également de ses politiques sociales progressistes qui ont permis à des millions de familles noires d'accéder à la classe moyenne et qui ont étendu les services de base tels que l'eau, l'électricité et l'aide sociale à des millions d'autres personnes. Mais le parti a commencé à attirer des personnes intéressées par le pouvoir et le favoritisme politique.

La chute du Congrès National Africain a réellement commencé avec l'ancien président Jacob Zuma, qui a démissionné à la suite d'allégations

selon lesquelles il aurait permis à des associés d'affaires d'infiltrer des ministères.

Il nie ces allégations. M. Zuma a été remplacé par Cyril Ramaphosa, qui a été accusé de ne pas avoir pris de mesures suffisamment énergiques pour éradiquer la corruption au sein du parti. Néanmoins, M. Msimang n'a pas renoncé à l'ANC, que ses anciens camarades l'ont convaincu de rejoindre.

«Je ne pense pas que tout soit perdu. L'ANC a le temps de se regrouper», déclare-t-il. «Mais le renouveau de l'ANC consisterait à s'assurer que les éléments réellement corrompus sont éliminés de l'organisation. Nous n'avons pas réussi à agir de manière décisive dans ce sens - nous n'avons pas écouté les appels de la population».

Néanmoins, M. Msimang s'inquiète de l'absence d'une alternative forte au parti.

« Il y a cette fragmentation, qui va rendre le pays très instable si elle persiste ».

LE PRÉSENT.

Au centre des résultats des élections, près de Johannesburg, les chiffres défilent sur un tableau de bord qui suit le décompte des voix. L'écran géant domine une salle bondée de journalistes, de responsables de partis et d'analystes comme Susan Booysen. Elle a trouvé un endroit tranquille pour me parler. Le sujet est la politique de coalition, que l'Afrique du Sud n'a pas connue au niveau national depuis deux décennies. Bien que l'ANC reste de loin le plus grand parti, il va partager le pouvoir pour continuer à gouverner. Le paysage politique est délicat et lourd de conséquences, car les principaux partis ont des visions différentes pour le pays. L'Alliance Démocratique, favorable aux entreprises, n'est pas facile à intégrer

en raison de son programme axé sur le marché libre et de sa réputation de parti de la communauté blanche et d'autres groupes minoritaires. Les deux autres partis les plus importants se situent à la gauche radicale. Il s'agit du nouveau parti de M. Zuma, l'uMkhonto weSizwe, MK, dont le nom a été repris de l'aile militaire de l'ANC, et des Combattants pour la Liberté Économique, EFF. Ils parlent de saisir les terres appartenant aux Blancs et de nationaliser les mines et les banques. L'ANC considère l'EFF comme «trop erratique dans son orientation, trop direct et trop déraisonnable dans ses exigences politiques», déclare Mme Booysen. Et il y a trop de «mauvais sang» entre l'ANC et MK, qui a déclaré qu'il ne s'associerait pas à l'ANC tant que M. Ramaphosa en resterait le leader. L'éviction de M. Ra-

LE FUTUR.

Sur le campus de l'université de Wits, une troupe d'étudiants comédiens présente une parodie de l'élection. Les gens se sont rendus en masse aux urnes, et beaucoup d'entre eux, comme Nobuhle Khumalo, étudiante en médecine, votaient pour la première fois. Elle se réjouit du

changement, mais ne sait pas ce qu'il signifie. «Nous allons simplement voir à quoi cela ressemble au fur et à mesure que les choses se déroulent».

Deux de ses amis espèrent qu'un gouvernement de coalition apportera plus de responsabilité et de transparence, mais ils craignent qu'il n'entraîne une plus grande instabilité politique et des dysfonctionnements.

«Je pense que l'augmentation du nombre de votes avec d'autres partis crée une concurrence saine», déclare Silka Graetz. « Et je pense qu'une concurrence saine s'accompagne d'un meilleur service, d'une amélioration dans de nombreux domaines».

Les jeunes, dont beaucoup n'ont pas connu l'apartheid, ont été plus enclins que leurs parents à abandonner l'ANC, poussés par des inquiétudes quant à leur avenir.

Quelque 45 % des jeunes Sud-Africains sont au chômage, ce qui représente le taux le plus élevé au monde. «Lorsqu'il s'agit de faire campagne, on ne parle pas des questions qui concernent les jeunes».

«Versez des fonds dans les universités, stimulez l'esprit d'entreprise et faites du pays un endroit prospère pour les nouvelles entreprises! Mme Graetz prévient qu'il sera important de restaurer la confiance des investisseurs dans le pays afin d'améliorer l'économie. «La seule question que je me pose est la suivante : Combien de temps devons-nous attendre pour voir quelque chose (changer)?»

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

Macron vers la cohabitation avec l'extrême droite

Avec un score de 31,37 % aux européennes, la formation d'extrême

droite est arrivée en tête des suffrages en France.

La liste du parti d'Emmanuel Macron a recueilli 14,5 % des voix. Une défaite pour un camp qui avait pourtant fait de la lutte contre l'extrême droite une priorité. C'en est donc fini pour Gabriel Attal, le tout jeune Premier ministre français nommé le 9 janvier 2024 par Emmanuel Macron et vers une cohabitation Macron et extrême droite? Après l'échec cuisant de son camp aux Européennes, le président français a dissout l'Assemblée et appelé à la tenue d'élections législatives anticipées. En annonçant cette décision dimanche 9 juin au soir, Emmanuel Macron a déclaré qu'il s'agit d'une «décision grave, lourde», mais que c'est «avant tout un acte de confiance». «C'est une dissolution qui est effectivement un risque politique», concède un ancien ministre, «mais l'autre risque politique était qu'on soit bloqué dans une sorte de cabotage politique pendant trois ans avec probablement une montée de l'extrême droite qui aurait été inéductible».

Des élections législatives anticipées qui auront lieu les 30 juin et 7 juillet. L'annonce de la dissolution a été faite en pleine soirée électorale, quelques minutes après l'annonce de la large victoire, 31,37 %, du Rassemblement nationale de Marine Le Pen aux élections européennes, loin devant la liste du camp présidentiel menée par Valérie Hayer de Renaissance. Du coup, Jordan Bardella a tendu la main aux Républicains et a entamé des discussions avec Marion Maréchal du parti Reconquête ! d'Eric Zemmour. Marion Maréchal est la petite-fille de Jean-Marie Le Pen, le fondateur du Front National, le père de Marine Le Pen. Elle s'est engagée en politique auprès de son grand-père avant de quitter le mouvement, repris par sa tante, Marine Le Pen. Pour avoir grandi au domaine de Montretout, le fief des Le Pen sur les hau-



Vers une cohabitation en France avec Jordan Bardella comme Premier ministre ? DR.

teurs de Saint-Cloud, Marion Maréchal connaît deux ou trois choses de la vie politique et de sa propre famille. Elle sait qu'on ne gagne rien à insulter l'avenir, surtout lorsque celui-ci porte le patronyme le plus célèbre de l'extrême droite française et dépasse 30 % des suffrages. La tête de liste Reconquête !, fraîchement élue au Parlement européen, a donc commencé, lundi 10 juin, à tirer les dividendes d'une campagne qu'elle avait choisie de mener à fleurets mouchetés face au RN.

« **DIFFICILE DE GAGNER SEUL** ».

Elle est revenue à la maison mère, au siège du parti, le temps d'une réunion d'une heure et demie très médiatisée avec Jordan Bardella et Marine Le Pen. Le dernier épisode en date de la saga familiale de l'extrême droite, faite de ruptures et de réconciliations sur fond d'intérêts bien compris, visait à préparer les élections législatives anticipées des

30 juin et 7 juillet. Lundi, il a fallu faire fuiter au Figaro l'information d'une rencontre entre Jordan Bardella, Marine Le Pen et Marion Maréchal, en préciser l'heure et le lieu, pour que les caméras des chaînes d'information en continu puissent offrir cette stupéfiante mise en scène : le retour de l'enfant prodigue du lepénisme. Elle avait quitté le parti familial en 2017 par désaccord idéologique et stratégique, rejetant sa normalisation sociale, la supposée « gauchisation » de sa ligne économique et son refus d'une union de la droite aux extrêmes droites. Sept ans plus tard, nantie d'un petit 5,5 % des suffrages exprimés aux européennes, la petite-fille de Jean-Marie Le Pen revient négocier une alliance électorale. Bardella a souligné que Marion Maréchal avait «fait preuve durant toute la campagne d'une démarche et d'une attitude constructive à l'égard du Rassemblement national», tout en glissant que cela n'avait «pas été le cas

d'Eric Zemmour ». «Je souhaite que la majorité que nous présentons soit la plus large possible : je suis parfaitement disposé à discuter avec des personnalités qui partagent l'ambition de porter au pouvoir une partie de nos idées», a-t-il déclaré. Marion Maréchal, quant à elle, a exprimé son «souhait ardent» de «trouver le moyen de nous rassembler » avec le Rassemblement national, LR, disant vouloir «en discuter » avec Eric Zemmour, le président de son parti Reconquête !, «pour qu'une décision soit prise ». En fin de journée, le président LR Eric Ciotti a réuni les principaux poids lourds du parti au Sénat pour discuter de la stratégie à adopter. Sans caméra, ni commentaire. La cheffe du Rassemblement National, Marine Le Pen a assuré lundi qu'en cas de victoire du Rassemblement national lors des élections législatives anticipées, Jordan Bardella avait vocation à devenir Premier ministre, et non

elle, lors d'un entretien sur Tf1. « Depuis des mois, nous travaillons avec Jordan Bardella dans le cadre d'un couple exécutif dans le but de remplir au mieux les fonctions que les Français nous confieraient. Moi, vers la présidence de la République, lui vers Matignon, il n'y a aucune raison de changer cela », a fait valoir la triple candidate malheureuse à l'élection présidentielle. «Nous avons une chance historique de remettre la France sur les rails. Nous souhaitons rassembler tous les patriotes afin de permettre à Jordan Bardella de défendre le pouvoir d'achat des Français et lutter contre l'insécurité et l'immigration », a-t-elle ajouté.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International

Global site
lesoftonline.net
lesoft.be

Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
Radio Télé Action
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.

T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux.
Belgique. Trends. Trends, Tendances.
Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2024 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

